



DOMINIQUE MICHEL

ACTUEL
LA MODE
SELON DODO
PAGE 1

LA COLÈRE DES SYNDICATS

Les démolisseurs ANDRÉ PRATTE **A18**

La rage dans l'air VINCENT MARISSAL **A5**

LE SEIGNEUR
DES ANNEAUX
UNE PREMIÈRE
COURUE
PAGE 1

Saccage et bousculade à Sainte-Justine

LA FTQ APPELLE SES
TROUPES AU CALME

NICOLAS BÉRUBÉ

Environ 150 syndiqués de la FTQ sont entrés massivement dans l'hôpital Sainte-Justine hier après-midi, laissant dans leur sillage des rebuts de papiers, des murs et des portes recouverts d'autocollants et des employés ébahis, surpris d'avoir assis-

té à un tel vacarme dans un endroit habituellement calme. Certains manifestants se sont d'ailleurs accrochés avec des agents de sécurité de l'hôpital.

L'action éclair des syndiqués a entraîné l'annulation d'une conférence de presse que le premier ministre Jean Charest et le ministre de la

Santé, Philippe Couillard, devaient donner dans un amphithéâtre au sous-sol de l'hôpital.

Plus tôt hier, les syndiqués de la FTQ s'en étaient pris au bureau de circonscription de Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale.

➤ Voir FTQ en A9



Thomas Kane, 39 ans

Ex-joueur
de la NFL

Tommy Kane
accusé
de meurtre

MARCEL LAROCHE
et CHRISTIANE DESJARDINS

Après avoir connu le succès et la gloire comme footballeur professionnel, Thomas (Tommy) Kane semblait ébranlé et avait l'air hagard quand il a été amené devant le tribunal, hier, pour y être inculpé du meurtre non prémédité de son ex-conjointe, au palais de justice de Montréal.

Menottes aux poignets, l'ex-joueur de la Ligue nationale de football (NFL), âgé de 39 ans, avait perdu son statut de vedette sportive quand il est apparu dans le box des accusés à titre de principal suspect dans la mort violente de Tamara Shaikh, mère de famille de 35 ans. Il est accusé d'avoir battu à mort la femme dont il vivait séparé depuis un certain temps. Le drame s'est déroulé dimanche après-midi au domicile de la mère de Tommy Kane, au 2169, rue Armel, dans l'arrondissement de LaSalle, à Montréal.

L'ex-joueur des Seahawks de Seattle, de la NFL, était très connu en raison de son cheminement particulier. Élevé dans le quartier Saint-Henri, il a connu une brillante carrière avec l'Université Syracuse, avant de joindre les Seahawks en 1988.

➤ Voir MEURTRE en A2

AUTRES TEXTES
CAHIER SPORTS, PAGES 2 ET 3.

La Russie
entre
démocratie et
autoritarisme



ISABELLE HACHEY
MOSCOU

Notre journaliste effectue actuellement un séjour à Moscou en prévision des élections législatives du 7 décembre.

La démocratie revêt des formes étranges dans la Russie capitaliste du président Vladimir Poutine. Surtout en période de campagne électorale. Prenez ces caissières de deux grandes chaînes de supermarchés, forcées de porter casquettes, macarons et chandails aux couleurs du parti au pouvoir. « Je suis pour la Russie unie », dit le macaron. En d'autres circonstances, il aurait aussi bien pu dire « Buvez Coca-Cola »: un banal contrat de marketing a été signé entre le parti de la Russie unie et les supermarchés.

Tout simple. Sauf que personne n'a songé à demander l'avis des caissières. Celles qui osent commenter cette affaire affirment qu'elles n'ont pas eu le choix: si elles avaient refusé de s'attifer de la sorte, elles auraient été mises à la porte.

Ne cherchez pas les syndicats pour crier au scandale. La Fédération russe des syndicats indépendants, qui représente 38 millions de travailleurs, est la plupart du temps occupée à défendre les intérêts... des patrons.

➤ Voir RUSSIE en A2

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
Vaut mieux donner que recevoir
Jacques Chirac.

AUJOURD'HUI

Bandes dessinées	ACTUEL 8
Bridge	MONDE 6
Décès	MONDE 7
Feuilleton	ACTUEL 8
Forum	A 17, 18, 19
Horaires télévision	ARTS 6
Horoscope	MONDE 5
Loterie	A 10
Mots croisés	ACTUEL 8 et SPORTS 12
Mot mystère	ACTUEL 8
Observateur	MONDE 4
Petites annonces	MONDE 4 et AFFAIRES 2

Météo

Nuageux, maximum -7, minimum -11, plus de détails en page

SPORTS 16



NON au terrorisme, OUI à l'entraînement!



PHOTO PC

Le jeune Canadien d'origine égyptienne Abdulrahman Khadr, de retour à Toronto après plus d'un an de détention à Kaboul et à Guantanamo, a admis hier s'être entraîné en 1998 dans un camp paramilitaire en Afghanistan qui était affilié au réseau Al-Qaeda. À lire en page A4.

L'Ordre des pharmaciens reprend
son enquête sur les «cadeaux»

ARIANE KROL

L'Ordre des pharmaciens du Québec, qui enquête sur les ristournes et avantages que les fabricants de médicaments génériques ont versé à plusieurs de ses membres, pense que certains d'entre eux n'auraient pas seulement reçu des voyages, des chèques-cadeaux ou des piluliers, mais aussi des voitures, des piscines, des bons d'essence et même des maisons.

Dans une déclaration sous ser-

ment déposé en cour le 14 novembre, le directeur des enquêtes de l'Ordre des pharmaciens du Québec, Jocelyn Binet, dit avoir été informé que des pharmaciens propriétaires auraient reçu des matériaux et des travaux de rénovation payés avec des cartes à puce, des locations ou des achats de voiture, des piscines, de l'argent comptant, des bons d'essence, des prêts sans intérêt et des maisons qui leur auraient été payées totalement ou en partie.

« Ce sont des sources que j'ai ici ou des informations dont j'ai eu vent dans le milieu », a expliqué Jocelyn Binet à La Presse hier.

Une enquête de La Presse en février dernier a révélé que des fabricants de médicaments génériques ont versé des dizaines de millions de dollars en biens et services à des pharmaciens pour les inciter à vendre leurs produits plutôt que ceux des concurrents.

➤ Voir PHARMACIENS en A2

Des enfants
contre la solitude

Selon l'historien américain Richard Jackson, les changements démographiques en Occident sont causés par les retraites collectives qui enlèvent l'un des plus puissants éléments de motivation à avoir des enfants. Les « profiteurs », les gens sans enfants qui toucheront leur pleine retraite, menacent maintenant la santé financière de l'État providence. M. Jackson participera demain à la conférence *Des enfants pour le Québec*, organisée par La Presse et Radio-Canada. À lire en page A11.

Correction de la vue sur mesure

Une nouvelle technologie pour corriger la vue au laser.

(514) 288-0088

Prenez rendez-vous!

LA CLINIQUE DE L'ŒIL
DE MONTRÉAL
Dr S. Fanous, M.D.
1 888 844-8888

SUITES DE LA UNE

DEMAIN DANS LA PRESSE



Allô ma grande! Elles ont connu le patron petit et complexé, les danses où on ne les invitait pas à danser, les comptoirs de cuisine trop petits, les maux de dos et... l'impossibilité de passer inaperçue. Bienvenue dans le petit monde des grandes... **À lire demain dans le cahier Actuel**

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



- > Venez clavarder avec la chanteuse Nanette Workman à midi trente: **cyberpresse.ca/clavardage**
- > Découvrez notre section spéciale Joyeuses Fêtes: **cyberpresse.ca/fetes**
- > Suivez en direct le match entre le Canadien et le Lightning à 19 h: **cyberpresse.ca/hockey**

POUR JOINDRE LA PRESSE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT.....	(514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement	1 800 361-7453
PETITES ANNONCES.....	(514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca	1 866 987-8363
DÉCÈS.....	(514) 285-6816
deces@lapresse.ca	
CARRIÈRES.....	(514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca	
RÉDACTION.....	(514) 285-7070

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 500, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

Les chiens de garde de la Russie n'ont pas de dents

RUSSIE
suite de la page A1

À demander aux ouvriers de faire preuve de patience, par exemple, si les employeurs tardent à payer leurs salaires. Ici, les syndicats sont mous ou pire, accouinés avec le pouvoir. Ils n'ont aucune influence politique auprès de leurs membres, qui ont cessé depuis longtemps de croire en eux. Ce n'est là qu'un exemple du plus grave problème de la démocratie naissante en Russie: ses chiens de garde n'ont pas de dents. Syndicalistes, politiciens, juges, journalistes ou défenseurs des droits de l'homme jappent à l'occasion. Timidement. Ils ne mordent jamais. Et à l'approche des élections législatives à la Douma, dimanche, le président Poutine et ses partisans semblent déterminés à les museler une fois pour toutes. « En Russie, les institutions indépendantes n'existent que de nom. Elles ne sont pas enclines à dire ouvertement ce qu'elles pensent », dit Youri Levada, le plus célèbre sociologue de Russie. Bien que propriété étatique, sa prestigieuse firme de sondages, VTSIOM, était l'une des rares institutions du pays à avoir gagné, en 15 ans, une solide réputation d'indépendance. Il en a été évincé cet automne. « De-

puis quelques mois, il était devenu évident que des gens à la tête du gouvernement voulaient voir un changement de direction dans notre travail. J'ai tenté de résister, sans grands résultats. » M. Levada a été remplacé par un nouveau directeur, nommé par le gouvernement. Désormais, craint le sociologue, il sera plus difficile de juger de la propreté des élections en comparant les résultats avec les enquêtes d'opinion. Il a bien créé un nouveau centre, VTSIOM-A, et 80 chercheurs l'ont suivi. Mais les autres instituts de sondages, dit-il, entretiennent des liens étroits avec le Kremlin. « Il y a bien des données qui sont déplorables pour le gouvernement. Après avoir mis la main sur les chaînes de télé, puis bâillonné les journaux, il n'est pas déraisonnable de penser qu'il s'agit d'une nouvelle étape dans la stratégie du Kremlin pour contrôler de l'opinion publique. » À 73 ans, l'ancien dissident de l'ère soviétique en a vu d'autres. Pourtant, il est inquiet. Médias menacés, élections truquées, services de sécurité omnipotents, harcèlement de l'opposition, xénophobie, racisme: la Russie de Poutine serait-elle en train de glisser vers l'autoritarisme? Le reste du monde a réellement pris conscience de

cette dérive avec l'arrestation du baron du pétrole Mikhail Khodorkovski, accusé de fraude à grande échelle. Quelles que soient les fautes de l'oligarque, son arrestation a montré que le Kremlin n'hésite pas à manipuler la justice pour éliminer un éventuel rival politique. D'autres signes ne trompent pas. Au début du mois d'octobre, deux élections régionales, en Tchétchénie et à Saint-Petersbourg, ont fait de la démocratie russe une lamentable risée. En Tchétchénie, les rivaux d'Akhmad Kadyrov, le poulain du Kremlin, ont été incités ou forcés à quitter la course. Les partisans de l'opposition ont été intimidés, battus et même tués. Comme si ce n'était pas suffisant, les résultats du vote ont été falsifiés — on se serait cru, disent les observateurs, dans l'une des pires dictatures africaines. Pourtant, le porte-parole du Kremlin pour la Tchétchénie, Alexandre Machevski, affirme à La Presse sans sourciller que le gouvernement « ne s'attendait pas à un si bon résultat (...), qui montre à quel point les Tchétchènes souhaitent vivre sous la loi plutôt que sous les fusils ». À Saint-Petersbourg, où la vie est plus douce, la favorite de M. Poutine a été élue gouverneur après une campagne lourdement partielle en sa faveur. « C'étaient deux élec-

tions sans véritable choix, dit M. Levada. Et cette situation se répète maintenant dans plusieurs régions de la Russie. Les partisans de M. Poutine ont élaboré des tactiques plus ou moins sales pour éliminer leurs rivaux, en utilisant les cours de justice et les commissions électorales supposément indépendantes. C'est le style de ce gouvernement. » Dans l'espoir de récolter 300 des 450 sièges de la Douma — ce qui permettrait au Kremlin d'amender la Constitution —, le parti Russie unie, au pouvoir, s'appuie en effet sur ce qu'on appelle les « ressources administratives ». Certaines ressources sont relativement « propres », comme l'accès préférentiel aux chaînes de télé contrôlées par l'État ou l'utilisation gratuite des avions ministériels pour faire campagne dans tout le pays, écrit Vladimir Pribylovski, du groupe de réflexion Panorama, dans le *Moscow Times*. « Toutefois, le dernier recours aux ressources administratives, et le plus populaire, a été l'exclusion de candidats indésirables sur des technicités », poursuit M. Pribylovski. Un candidat a ainsi été refusé parce qu'il n'avait pas mentionné avoir occupé un poste de professeur. Un autre a été évincé en raison de fausses signatures.

Deux autres encore ont été disqualifiés sous prétexte que leurs agents officiels s'étaient impliqués dans leur campagne électorale. Et les exemples se multiplient, d'un bout à l'autre du pays. Qu'en disent les Russes? Pas grand-chose, en fait. Selon un récent sondage réalisé par la firme VTSIOM-A, 70 % d'entre eux avouent entretenir peu ou aucun intérêt dans la course électorale. Il est vrai que, mis à part les frasques de l'ultranationaliste Vladimir Jirinovski (qui en est venu aux poings à deux reprises contre ses rivaux et qui prône la polygamie pour lutter contre le déclin démographique), la campagne a été plus morne que jamais, en l'absence de véritables débats idéologiques. Surtout, les Russes savent fort bien que le parti de M. Poutine l'emportera haut la main. Le suspense est nul. Un autre sondage, révélateur, a été réalisé début octobre par l'institut Romir. Il montre que la moitié (51 %) des électeurs russes jugent que leur pays n'est pas démocratique. Pire encore, 69 % ne croient pas que les changements de pouvoir s'effectuent au travers d'élections justes et libres. Apathiques, cyniques ou froidement réalistes, les Russes ont décidé de ne pas s'exciter pour un scrutin dont les résultats sont connus d'avance.

Kane était très connu dans la Petite-Bourgogne

MEURTRE
suite de la page A1

Figure populaire, il signait périodiquement une chronique dans *La Presse*. En cinq saisons chez les pros, il avait gagné 2034 verges par la passe avant de mettre un terme à sa carrière en raison d'une blessure. Il avait tenté sans grand succès un retour au jeu dans la Ligue canadienne de football en 1994. Depuis qu'il s'était retiré de la scène sportive, Kane était aux prises avec des problèmes de toxicomanie, ce qui l'aurait tenu éloigné de Tamara Shaikh et de ses quatre

enfants âgés de 3, 4, 5 et 7 ans. Le couple était séparé depuis un certain temps, Tamara Shaikh et ses enfants vivant à Pierrefonds alors que Kane avait trouvé refuge chez sa mère. Ainsi, l'ex-footballeur, sorti récemment d'une cure de désintoxication dans un hôpital du sud-ouest de la métropole, se trouvait dans l'appartement de sa mère quand il a reçu la visite de son ex-conjointe, dimanche en début d'après-midi. C'est à ce moment qu'une violente dispute aurait éclaté entre le couple, en présence de la mère de Kane et d'une amie de Ta-

mara Shaikh. L'homme aurait asséné plusieurs coups à son ex-conjointe. Appelés vers 14 h 15, les policiers du SPVM sont intervenus rapidement pour procéder à l'arrestation du suspect alors que la victime était transportée d'urgence à l'hôpital, où son décès a été constaté quelques minutes plus tard. Après une nuit passée en cellule, Tommy Kane a finalement été traduit devant le tribunal hier après-midi pour y être inculpé du 42^e homicide perpétré à Montréal depuis le début de l'année. Au terme de sa comparution de-

vant la juge Suzanne Coupal, Kane a repris le chemin des cellules avant d'être conduit au Centre de détention de Rivière-des-Prairies. Son avocat, M^e Richard Shadley, a demandé et obtenu qu'il soit envoyé à l'infirmerie du Centre. Kane doit retourner devant la justice le 11 décembre pour la communication de la preuve. En sortant de la salle d'audience, M^e Shadley n'a pas voulu émettre de commentaire sur l'état mental de son client, et a refusé de dire pourquoi il avait demandé qu'on le mène à l'infirmerie. « L'accusation est très grave, je ne suis pas psy-

chiatre », s'est borné à dire M^e Shadley. Karen Desmond, soeur de l'ex-joueur de football, a assisté à la comparution de son frère, hier. « Je suis sous le choc, comme tout le monde. Je ne me sens pas très bien, mais il faut être fort », a-t-elle dit, en essayant ses larmes. Jewell Jones, travailleuse sociale qui dit bien connaître Kane et sa famille, assistait aussi à la comparution. « Il a grandi dans la Petite-Bourgogne, il est très connu, il s'occupait beaucoup de camps de jeunes, c'est terrible. Comment l'expliquer aux jeunes? » a-t-elle dit.

BVLGARI

tondo sole

Célébrons 25 ans d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

montréal - 2020, rue de la montagne - tél (514) 845-4651

3181344A

3187303

Des manufacturiers font face à des poursuites de la RAMQ

PHARMACIENS
suite de la page A1

En mai et juin, la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) a engagé des poursuites contre quatre manufacturiers qu'elle accuse d'avoir versé 200 millions de dollars en ristournes et avantages entre 2000 et 2003. L'Ordre des pharmaciens pense qu'environ 1340 pharmaciens propriétaires auraient accepté ces cadeaux. Il a demandé des explications à plus de 175 d'entre eux, sans résultat. Cinq pharmaciens, dont le président de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP), Normand Cadieux, se sont opposés à cette enquête devant les tribunaux. Un premier juge leur a donné satisfaction le 13 novembre en leur accordant une injonction provisoire, mais un second vient de refuser d'en prolonger l'effet par une ordonnance de sauvegarde. L'injonction ayant pris fin hier soir, l'Ordre reprend son enquête dès ce matin. « Si les gens ne nous écrivent pas d'ici la semaine prochaine, ils s'exposent à des plaintes disciplinaires », dit Jocelyn Binet. De telles plaintes pourraient donner lieu à des réprimandes ou à des amendes de 600 \$ à 6000 \$. L'AQPP ne veut pas faire de

commentaires tant que la cause sera devant les tribunaux. Les avocats des cinq pharmaciens en cause devraient annoncer aujourd'hui s'ils demandent la permission d'en appeler. **Croisières et voyages** Chacun de ces cinq pharmaciens a reçu de son ordre professionnel une lettre mentionnant un ou plusieurs voyages (Italie, France, mer Baltique) qu'il aurait effectué aux frais d'un fabricant de médicaments génériques et lui demandant d'indiquer toute autre ristourne ou commission qu'il aurait acceptée. Ces pharmaciens affirment qu'il s'agit d'un abus de pouvoir et que leur ordre outrepassse les pouvoirs d'enquête que lui confère le Code des professions. « Sa demande est indûment large, constitue une véritable expédition de pêche, est abusive, totalement arbitraire », écrit l'un d'eux dans un document déposé en cour au début de novembre. Le syndic de l'Ordre ne veut pas présumer des résultats de l'enquête. « Ça ne veut pas dire que des gens n'auraient pas payé leur voyage. Si c'est le cas, c'est ça que je veux savoir », dit Jocelyn Binet. La partie n'est pas terminée. L'Ordre et les pharmaciens propriétaires retourneront en cour

supérieure au début de février pour débattre, sur le fond cette fois, de la légitimité de cette enquête. Les syndicats des autres ordres professionnels suivront le dossier de très près, croit Jocelyn Binet. « Si la Cour me dit que je n'ai pas le droit d'enquêter là-dessus, ça va être la même décision pour tous les autres ordres professionnels », dit-il. Sur les 6000 pharmaciens québécois, 1575 sont aussi propriétaires. L'Ordre estime que 85 % de ceux-ci auraient reçu durant trois ans des cadeaux dont la valeur moyenne friserait les 50 000 \$ par an par pharmacien. Une telle enquête n'est pas sans créer des tensions au sein de la profession. « En tant qu'Ordre, notre travail est de assurer de la protection du public. Avant d'être un homme d'affaires, vous êtes un professionnel de la santé », souligne Jocelyn Binet. Les pratiques des manufacturiers génériques commencent à coûter cher aux pharmaciens. Plusieurs devraient recevoir des avis de cotisation de Revenu Québec, qui a obtenu le dossier d'enquête de la RAMQ. Et la pharmacienne Julie Boulet a remis sa démission comme ministre déléguée à la Santé à la fin mai parce que sa pharmacie avait accepté des piluliers de la société Apotex.

ACTUALITÉS

Philippe Couillard a manqué de célérité, accuse Louise Harel

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a appris les incidents de l'hôpital Saint-Charles-Borromée aussi tôt que jeudi le 20 novembre, mais n'a déclenché une enquête que la semaine suivante, après que l'affaire a éclaté dans les médias.

« Son cabinet était informé depuis le jeudi précédent. Il aurait pu déclencher l'enquête dès le lendemain. Pourquoi avoir attendu la tempête médiatique ? J'ai des explications à lui demander à ce sujet », a déclaré hier la députée péquiste de Hochelaga-Maisonneuve, Louise Harel.

Le ministre Couillard était absent de l'Assemblée nationale hier, mais la députée Harel a promis de revenir aujourd'hui sur cette question.

« Pourquoi avoir attendu quatre jours pour le faire ? » s'est demandé M^{me} Harel en conférence de presse hier.

La députée de Hochelaga-Maisonneuve a déploré que le gouvernement ait réduit à 10 millions de dollars le budget original de 40 millions que le précédent gouvernement du Parti québécois avait débloqué pour l'amélioration des conditions de vie dans les CHLSD.

Selon la députée, cette somme aurait permis de dispenser plus de formation et plus d'encadrement au personnel des centres hospitaliers.

La députée Harel a aussi répété qu'elle juge « inacceptable » l'attitude du ministre Couillard dans ce dossier.

« C'est inacceptable que le ministre désavoue un directeur d'établissement sans lui avoir parlé au préalable. Comment désavouer un directeur sans entendre sa version ? » a demandé la députée.

Elle s'est toutefois dite en accord avec la nécessité de mener une enquête sur les événements qui se sont produits à Saint-Charles-Borromée.

FUNÉRAILLES DE LÉON LAFLEUR

Appel à la réconciliation

ANDRÉ DUCHESNE

« Dans le coeur de la famille de Léon, il n'y a pas de place pour la haine de personne. Il y en a pour le pardon et la réconciliation. C'est quelque chose qui va s'apprendre, se donner, se partager, jour après jour », a lancé hier, à la fin de son homélie, le père Pierre Desroches, aux funérailles de son ami et collègue de travail, Léon Lafleur.

Le directeur général de l'hôpital de soins de longue durée Saint-Charles-Borromée, qui s'est enlevé la vie mardi dernier, à la suite de révélations quant aux mauvais traitements subis par une des patientes de l'institution montréalaise, était — on en a eu une éloquente manifestation hier — aimé de tous.

L'église de la paroisse de Saint-Bruno-de-Montarville, municipa-

Le père Desroches a teinté son homélie d'éloges et de commentaires sur son ami Léon, notamment pour rappeler que le défunt était d'abord un être humain, avec d'immenses qualités.

lité de la Rive-Sud où il résidait avec sa conjointe Madeleine, était bondée de parents, amis, collègues de travail du centre et de plusieurs autres établissements de santé.

Quelques personnalités publiques se sont jointes aux célébrants, au premier rang le ministre de la Santé, Philippe Couillard, le directeur général de la régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal, David Levine, et l'ancien président de la CSN, Gérald Larose.

M. Couillard est arrivé à l'intérieur de l'église quelques minutes après le début de la cérémonie. Il y a quelques jours, le ministre avait indiqué qu'il participerait aux obsèques si la famille le lui demandait. Il n'a pas précisé hier si tel avait été le cas car une fois les funérailles terminées, il a quitté les lieux précipitamment.

Gérald Larose, qui connaissait Léon Lafleur depuis l'enfance, a de son côté estimé qu'une réflexion s'imposait à la suite des

événements des derniers jours.

« Il y a des responsabilités qui sont très grandes, que des gens assument avec intensité. Et je pense qu'il faut toujours les respecter », a-t-il dit avant d'entrer dans l'église.

À l'intérieur, avant l'arrivée du cortège funèbre, plusieurs personnes étaient alignées à l'arrière du temple pour signer un registre de témoignages. À côté de celui-ci, on avait installé un extrait, format géant, d'une allocution prononcée par M. Lafleur en octobre 2002 et que *La Presse* a publiée dans sa livraison de samedi dernier.

Entouré de plusieurs prêtres de la communauté du Sacré-Coeur, le père Desroches a teinté son homélie d'éloges et de commentaires sur son ami Léon, notamment pour rappeler que le défunt était d'abord un être humain, avec d'immenses qualités, et qui travaillait sans compter dans les limites de ce la vie nous donne.

« J'aimerais te dire qu'un directeur général est simplement un pauvre homme en autorité, comme un curé, comme un ministre. De fait, on ne décide de pas grand-chose », a-t-il dit.

« Léon était proche des résidents de Saint-Charles-Borromée. Devant la situation difficile que nous vivons, ces gens-là ont bien besoin que nous nous tenions debout. Et ça vient chercher beaucoup d'énergie, d'autant plus que j'étais proche de Léon », a indiqué plus tard le père Desroches en entrevue à *La Presse*.

Au nom de la conjointe et du fils de Léon Lafleur, Madeleine et Stéphane, un des frères du défunt, Fernand, a rappelé quelques paroles de la chanson *Quand les hommes vivront d'amour* de Raymond Lévesque avant d'ajouter : « C'est le voeu d'espérance que Madeleine et Stéphane souhaitent que nous emportions avec nous aujourd'hui. »

Prenant elle aussi la parole devant l'assistance, une des nièces de M. Lafleur, prénommée Nancy, a raconté avec émotion son souvenir d'un soir du jour de l'An alors que M. Lafleur avait longuement bercé sa fille de 8mois et comment il avait accepté avec joie de faire la prière universelle lors de son mariage, ce que personne ne voulait faire.

« À mon tour de combler le silence et de faire ça pour toi », a-t-elle dit.



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE ©

Une fois les funérailles de Léon Lafleur terminées, parents et amis ont continué à partager leurs sentiments, très douloureux chez certains, pendant un bon moment à l'intérieur de l'église de Saint-Bruno.

Le jour du décès de Léon Lafleur, trois autres personnes se suicidaient au Québec

PIERRE ASSELIN
LE SOLEIL

QUÉBEC — Selon la directrice du Centre de prévention du suicide de Québec, Claire Garneau, le ministre de la Santé ne devrait pas accorder plus d'importance au suicide de Léon Lafleur qu'à celui des trois autres personnes qui ont fait le même geste que lui, le même jour.

« On en a été témoin par les médias, mais dans la même journée, il y en a eu trois autres qui auraient pu faire la manchette avec des histoires difficiles. Il y a quatre suicides par jour au Québec. Ce ne sont pas tous des directeurs d'hôpitaux, mais ce sont des hommes dans 80 % des cas. Il faudrait une mobilisation sociale

et politique contre ce phénomène, mais elle n'est pas là ! »

Les centres de prévention du suicide se retrouvent seuls pour affronter un fléau qui emporte plus de jeunes que les accidents de voiture, déplore-t-elle.

« On ne s'en préoccupe pas du tout. Il y a d'autres pays qui ont investi de l'argent dans des stratégies nationales et qui ont vu le nombre de suicides diminuer. Il faudrait nous aussi nous relever les manches et investir. »

« Couillard a reçu le message »

Le directeur du centre de recherche et d'information sur le suicide et l'euthanasie, Brian Mishara, estime que « si c'est le Dr Couillard qu'on veut sensibiliser, je pense qu'il a reçu le message... Il

a déjà déclaré que le suicide serait une priorité, mais il reste à voir ce qu'il va faire. Les investissements consacrés à la prévention au Québec sont minimes. »

Par contre, il observe que ce décès (celui de M. Lafleur) n'est pas représentatif du phénomène.

« Ça donne l'impression qu'on se tue parce qu'on vit des choses épouvantables ou exceptionnelles, mais généralement le déclencheur est un événement mineur qui arrive à des personnes qui éprouvent de profonds problèmes depuis longtemps. »

Claire Garneau souhaite pour sa part que les gens se rendent compte qu'on peut intervenir pour désamorcer une crise qui se prépare.

« C'est un sujet qui est tabou,

mais il faut arrêter d'avoir peur d'en parler. Il y a encore plein de gens qui croient que le fait d'en parler peut inciter des gens à mettre fin à leurs jours. Si par exemple on voit que quelqu'un ne va pas bien, on peut lui dire qu'on s'inquiète pour lui, qu'on se demande s'il pense au suicide, lui offrir de l'aide. Ça ne va pas l'amener à faire le geste, au contraire. »

Hypersensible

Marc Parson, vice-président de la firme de relations publiques Hill Knowlton Ducharme Perron, a eu à gérer plusieurs situations de crise, mais lorsque celles-ci prennent des proportions semblables à l'affaire Saint-Charles-Borromée, son travail devient un

accompagnement de la personne 24 heures sur 24, dit-il.

« Nous vivons à l'ère de l'imputabilité et tous les postes d'autorité dans la fonction publique sont devenus hypersensibles. Si on se rend compte que la personne a besoin de soutien professionnel, il faut lui en faire prendre conscience.

« Je me rappelle d'un directeur d'usine qui se préparait à annoncer la fermeture de l'entreprise où il avait passé 35 ans de sa vie. En répétant son allocution, il a fondu en larmes. Imaginez le dommage que ça lui aurait causé, à lui et aux employés qui avaient besoin d'aide à ce moment critique. »

Il estime par ailleurs que lorsqu'une crise devient publique, il faut avant tout chercher à combler l'écart entre la réalité et la perception que les gens en ont, surtout quand cet écart est amplifié par des médias qui vont fustiger les administrateurs.

« Faire des procès ne sert qu'à cristalliser l'opinion des gens. On peut déplorer que ça existe, mais on doit tenir compte de cette réalité. Il faut faire avec. »

ACTUALITÉS

Libéré de Guantanamo, un Canadien admet s’être entraîné dans un camp d’Al-Qaeda

ALEXANDRE SIROIS
ET MARTIN VALLIÈRES

Le jeune Canadien d'origine égyptienne Abdulrahman Khadr, de retour à Toronto après plus d'un an en détention à Guantanamo et à Kaboul, serait parmi les premiers prisonniers à être relâchés par les Américains.

À Washington, on rapporte en effet depuis dimanche que plus de 100 prisonniers détenus dans la base américaine à Cuba seront libérés sous peu, à la fin décembre et en janvier. Le magazine *Time* a eu vent de cette initiative que le Pentagone refusait de confirmer officiellement hier.

« Nous ne discutons pas les mouvements futurs des détenus pour des raisons de sécurité », a indiqué Barbara Burfeind, porte-parole du département de la Défense dans ce dossier. « Notre but a toujours été

de libérer des détenus à la suite d'un processus d'évaluation qui se poursuit actuellement. Nous examinons constamment la détention de chaque détenu, au cas par cas », a ajouté M^{me} Burfeind au cours d'une entrevue téléphonique.

Mais hier, à la surprise générale, le jeune Khadr a admis s'être entraîné pendant trois mois dans un camp paramilitaire en Afghanistan qui était affilié au réseau Al-Qaeda. Accompagné de son avocat, Rocco Galati, spécialiste torontois des cas litigieux d'immigration et de sécurité nationale, le jeune homme de 20 ans a tenté de rattrapper sa déclaration. « C'était en 1998 et il était alors habituel en Afghanistan pour les jeunes hommes de 15 ans et plus d'avoir un entraînement militaire de base, avec le maniement des armes légères », a soutenu Khadr. « Ce n'était pas un entraînement dirigé contre les États-Unis, mais plutôt contre

l'Alliance du Nord. Cet entraînement avait même lieu dans l'un des camps mis sur pied avec l'aide américaine lors de la résistance à l'occupation russe », a-t-il précisé.

Tant à Toronto qu'à Washington, il a été impossible de savoir si le frère de M. Khadr, Omar, sera relâché sous peu. Il est, estime-t-on, le seul ressortissant canadien encore détenu à Guantanamo. On a rapporté depuis dimanche que trois détenus âgés de 15 ans et moins seraient bientôt libérés. Omar Khadr, le frère d'Abdulrahman, aurait 17 ans. La semaine dernière, le Pentagone a annoncé la mise en liberté de 20 détenus de la base militaire de Guantanamo, parallèlement à l'arrivée de 20 nouveaux prisonniers. Le nombre total de détenus se chiffre donc toujours à environ 660.

Depuis que la base américaine à Guantanamo est utilisée pour mettre derrière les barreaux les indivi-

dus arrêtés dans le cadre de la guerre au terrorisme, 88 détenus ont quitté la prison, a indiqué la porte-parole du Pentagone. « C'est-à-dire que 84 (d'entre eux) ont été libérés et quatre ont été transférés pour se retrouver de nouveau en détention, en Arabie Saoudite. »

Un porte-parole du département d'État américain, Richard Boucher, a défendu hier la politique de son gouvernement qui a maintenu des détenus vraisemblablement innocents dans un état d'isolement total à Guantanamo pendant de long mois.

Pressé de questions par les médias hier, Abdulrahman Khadr a indiqué que le camp d'entraînement était dirigé par des Arabes et que des participants avaient été envoyés combattre contre l'Alliance du Nord, en Afghanistan, mais aussi en Bosnie et en Tchétchénie. Il a nié cependant avoir été soumis

à un endoctrinement politique durant son séjour dans ce camp militaire, alors qu'il avait 15 ans. Et, a-t-il affirmé, ce camp n'aurait jamais été visité par Oussama ben Laden, le chef du réseau Al-Qaeda.

Abdulrahman Khadr a été arrêté en novembre 2001 en Afghanistan. Il a ensuite été détenu pendant plusieurs mois à Kaboul avant d'être transféré à Guantanamo en mars dernier. Il aurait été libéré en octobre, date que refuse toutefois de confirmer le Pentagone. Le jeune Khadr a expliqué hier comment, après que les Américains l'eurent ramené de Cuba à Kaboul et libéré sans argent ni papiers, il s'est heurté à des refus d'aide aux ambassades canadiennes au Pakistan et en Turquie. C'est finalement à l'ambassade à Sarajevo, en Bosnie, que le jeune Khadr a soutenu hier avoir obtenu l'aide qui lui a permis de revenir au Canada.

La guerre tchétchène, côté jardin

Un étudiant de McGill raconte ses souvenirs des 57 heures de siège d'un théâtre moscovite, l'an dernier

LOUISE LEDUC

« Sortez vos téléphones cellulaires. Appelez vos amis et vos proches. Dites-leur que vous avez été pris en otage à la Maison de la culture par la Brigade islamique de l'armée tchétchène. Nos demandes sont simples et nous sommes prêts à mourir pour elles. Nous voulons que les troupes russes se retirent de la Tchétchénie. Nous voulons que la guerre cesse. Dites-leur que si les Russes prennent le théâtre d'assaut, vous allez tous sauter. Dites-leur que pour chacun d'entre nous qui sera tué, nous tuerons dix d'entre vous. »

Il était 23 h, le 22 octobre 2002, et cela faisait deux heures déjà qu'une quarantaine de terroristes masqués, dont 18 femmes, avaient investi la Maison de la culture, un théâtre moscovite, en plein durant le deuxième acte de la pièce *Nord-Ost*. Cent vingt-neuf spectateurs vivront là leurs dernières heures. Vesselin Nedkov, aujourd'hui étudiant à McGill, survivra au siège et le raconte aujourd'hui dans *57 Hours*, qui vient de paraître.

Sur le coup, les spectateurs crurent à un jeu criant de réalisme des comédiens, pensèrent qu'il s'agissait d'un moment fort de la pièce.

« Nous sommes de Tchétchénie, dit alors l'un des terroristes avec un fort accent russe et brandissant sa kalachnikov. C'est la guerre, là-bas, et cette guerre, nous avons décidé de vous l'amener ici-même, à Moscou ! »

Dès lors, tout se mit au ralenti, se souvient Vesselin Nedkov. « Il n'y eut pas de panique, juste un lourd silence, les musiciens ayant cessé de jouer. »

Terrorisés à la vue de ces terroristes armés jusqu'aux dents de fusils et d'explosifs de toutes sortes, les 800 spectateurs l'étaient assurément. Prêts à livrer leurs voisins pour avoir la vie sauve ou obtenir quelque faveur des rebelles, aucunement. « J'ai compris là ce que l'on entend par l'incomparable âme russe, raconte en entrevue à Montréal Vesselin Nedkov. Plus que la violence de l'événement, c'est bien davantage le courage et la noblesse de cœur des assiégés que je retiens. »

« Y a-t-il ici des gens originaires de la Géorgie, d'Azerbaïdjan ou... » Movsar Barayev, le leader hésita, puis enchaîna : « Y a-t-il des musulmans ici ? » Longtemps après, Vesselin Nedkov apprendra que certains musulmans auront choisi de ne pas sortir.

« Amenez-moi les enfants », demandera plus tard Movsar. « Seulement ceux de moins de 12ans, ajouta-t-il. En Tchétchénie, les garçons de 12 ans deviennent des soldats et vous, Russes, les traitez comme des hommes. Pourquoi devrait-il en être autrement de vos enfants ? »

Après l'évacuation des enfants, une femme enceinte de sept ou huit mois vint plaider sa cause. Les Tchétchènes la relâchèrent, sous une salve d'applaudissements.

Il y eut encore cette jeune femme, manifestement soulée, qui, au petit matin, réussit à franchir le barrage policier et à faire irruption dans le théâtre, outrée de la nouvelle qu'elle avait entendue à la radio. « Vous devriez avoir honte ! Voyez comme vous terrorisez tout ce monde ! » balança-t-elle aux preneurs d'otages.

Plutôt que de chercher à passer inaperçus, raconte Vesselin Ned-

kov, les gens se mirent à hurler pour empêcher les terroristes de l'exécuter. Rien n'y fit. Sa dépouille resta dans le couloir une douzaine d'heures.

Un homme disant être le père d'un jeune garçon déjoua aussi sans mal le cordon de sécurité. Il finit de la même façon. Au total,

Sur le coup, les spectateurs crurent à un jeu criant de réalisme des comédiens, le moment fort de la pièce.

quatre personnes seront assassinées ainsi, sous les yeux de 800 personnes de plus en plus convaincues qu'elles subiraient bientôt le même sort.

« Quand vous êtes confrontés à la mort pendant une aussi longue période, explique M. Nedkov, vos émotions changent sans cesse du

tout au tout. Vous ressentez d'abord une peur immédiate et terrible. Puis, vous vous mettez à appréhender le pire, mais sans très bien savoir ce qui vous arrive. Vous espérez ensuite être libéré, cela ne se produit pas, et vous tombez alors dans le plus profond désespoir. »

Ainsi passèrent 57 heures bien comptées, dans l'odeur terrible d'une fosse d'orchestre transformée en latrines improvisées.

À la 57^e heure bien précise, le gouvernement russe infiltra le système de ventilation d'un gaz anesthésiant, en une opération de sauvetage

si mal planifiée que les médecins sur place, trop rares et n'ayant pas été avertis du type de substance utilisée, ne purent rien pour 125 personnes qui allaient mourir asphyxiées. Les autres, évanouis, ne virent rien du sauvetage et se réveillèrent longtemps après que les autorités rus-

ses eurent réussi, dans la désorganisation totale, à les diriger en ambulance vers des hôpitaux. Les corps de la quarantaine de terroristes ne seront jamais remis à leurs familles tchétchènes, et les Russes ne confirmeront jamais qu'il furent tous, sans exception, abattus sur-le-champ.

Quelques mois plus tard, Vesselin Nedkov retourna à Moscou, lui qui s'était pourtant bien juré de n'y jamais remettre les pieds. Pour les besoins du livre à écrire, mais surtout pour boucler la boucle. Il retourna voir *Nord-Ost*, dans cette même salle où il avait passé les 57 heures les plus longues de sa vie. « Et franchement, j'ai bien aimé le deuxième acte ! » dit-il aujourd'hui.

A-t-il vraiment pu suivre le spectacle comme si de rien n'était ? « Le théâtre avait été très endommagé par les événements, aussi l'avait-on beaucoup renové. Je n'avais donc pas tout à fait l'impression de me trouver au même endroit. Vraiment, oui, j'ai suivi l'histoire, mais quand est arrivée la scène fatidique au cours de laquelle les terroristes étaient entrés dans le théâtre, là, je me suis senti tout drôle. »

Aujourd'hui étudiant à McGill où il fait son MBA, Vesselin Nedkov dit s'être totalement remis du drame et ne plus faire de mauvais rêves. « Il n'y a qu'une chose que je ne supporte toujours pas : le bruit du ruban adhésif. Ça me rappellera toujours, je le crains, le bruit de l'arsenal explosif que l'on colle aux murs. »

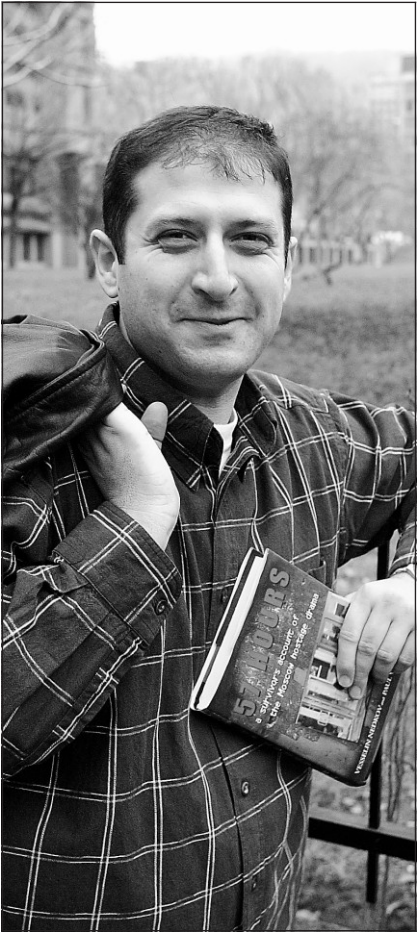


PHOTO MICHEL GRAVEL, LA PRESSE ©

« Quand vous êtes confronté à la mort pendant une aussi longue période, vos émotions changent sans cesse du tout au tout », explique Vesselin Nedkov, aujourd'hui étudiant à McGill. Il a survécu au siège et le raconte aujourd'hui dans *57 Hours*, qui vient de paraître.

UN APPEL ET RECEVEZ
DANS LES 72 HEURES
VOTRE CERTIFICAT CADEAU PAR
LE COURRIER DU PÈRE NOËL!

OFFREZ LE VIEUX-QUÉBEC
EN CADEAU !

OFFREZ L'UN DE NOS
16 FORAITS EN
CERTIFICAT-CADEAU
À PARTIR DE

119\$
(PAR CHAMBRE, PAR NUIT)

Gastronomique, Évasion,
Vieux-Québec, Familial,
Ski, Masso-détente, Culturel
et plusieurs autres.

- Rénové en 2003
- 145 chambres et suites
- Restaurant fine cuisine «La Table du Manoir»
- Resto-Bistro Le St-James
- Piscine intérieure, sauna, centre de conditionnement physique
- Stationnement intérieur avec service de valet

HÔTEL
MANOIR VICTORIA

44, côte du Palais, Vieux-Québec (Qc) 61R 4H8 Tél.: 418.692.1030 Fax: 418.692.3822 Courriel: admin@manoir-victoria.com
www.manoir-victoria.com 1 800 463.6283

Solde

fin de bail

MAINTENANT

30 à 50%
de rabais

sur TOUS les bijoux, montres et cadeaux

Bijoutiers depuis 1870

HEMSLEYS

660, rue Sainte-Catherine O. (angle University) (514) 866-3706

OUVERTURE PROCHAINE

Venez nous voir à notre nouveau magasin!
Méga Centre des Sources
Transcanadienne et boul. des Sources

La Maison Simons est fière de s'associer à l'Orchestre Symphonique de Montréal et de commanditer le concert

Chantons Noël
avec l'OSM et Bruno Pelletier

À l'affiche les 4 et 5 décembre 2003 à 19h30

À la Basilique Notre-Dame
Billetterie: 514.842.9951

simons



VINCENT MARISSAL

Il y a de la rage dans l'air

Les grandes centrales syndicales voudraient aider le gouvernement Charest à convaincre les Québécois de la nécessité de ses réformes qu'elles ne s'y prendraient pas autrement. En jouant les hooligans du syndicalisme, hier, la FTQ aura surtout réussi à minimiser l'impact de la grande manifestation pacifique organisée par la CSN, samedi à Québec.

Saccager le bureau du député libéral (et président de l'Assemblée nationale), Michel Bissonnet, ce n'était déjà pas brillant, mais débarquer comme une horde de Vikings dans un hôpital pour enfants, là vraiment, chapeau, c'est aussi inélegant que contre-productif. Jean Charest n'en demandait pas tant.

Ce sera quoi, la semaine prochaine ? Vous allez brûler les sapins de Noël et les cadeaux dans les garderies en guise de protestation aux politiques familiales du gouvernement libéral ? À moins que les cols bleus de Montréal, qui font eux aussi beaucoup pour l'image du syndicalisme moderne, ne bloquent systématiquement l'accès aux artères commerciales les jeudis et vendredis

soirs d'ici le 25 décembre ?

Absurde, dites-vous ? Pas plus que de saccager les bureaux de Michel Bissonnet. À la limite, manifester (manifester, pas détruire) dans les bureaux du premier ministre ou ceux de la présidente du Conseil du Trésor ou de son collègue des Finances, ça se comprend. Mais pourquoi s'en prendre au président de l'Assemblée nationale, dont le rôle même impose la neutralité et la discrétion ? S'en prendre au président de l'Assemblée nationale, c'est s'en prendre à l'institution elle-même. On n'est pas très loin ici des gros bras armés d'un bélier qui avaient défoncé les portes de l'hôtel de ville il y a quelques années.

Quant à cette édifiante manifestation à l'hôpital Sainte-Justine, ça se passe de commentaire. Tout le monde a compris, à commencer par les dirigeants de la FTQ, que l'on a dépassé les limites du militantisme syndical pour sombrer dans la bêtise juvénile. Tellement que Henri Massé, le bouillant président de la FTQ, a jugé nécessaire hier soir de lancer un appel au calme à ses troupes.

Un appel au calme, mais pas une trêve. Parce que la guerre est

bel et bien déclarée entre les grandes centrales et le gouvernement Charest. Si les dirigeants de la FTQ reconnaissent que les deux manifestations d'hier sont des échecs au plan stratégique de l'image, ils affirment néanmoins que ces débordements de rage sont provoqués chez les syndiqués par le gouvernement. Et n'allez surtout pas croire que les choses vont se calmer dans les

Cela ressemble davantage à une ambiance de fin de règne qu'à une lune de miel entre la population et son nouveau gouvernement.

prochains mois. Au contraire, la FTQ prévoit déjà des actions beaucoup plus importantes dans le secteur privé. Impossible d'en savoir plus pour le moment, stratégie de guerre oblige, mais il suffit de se rappeler que la FTQ est très présente dans les industries aéronautiques, dans les alu-

mineries et autres industries lourdes pour comprendre son potentiel de nuisance.

Ajouter à ça les menaces de la CSN, qui promet elle aussi la guerre (nucléaire, rien de moins) dans la fonction publique, sans oublier le milieu de la santé, les enseignants, les étudiants d'université qui se mobilisent eux aussi, il risque de faire chaud cet hiver au Québec, quoi qu'en dise MétéoMédia.

Le Québec, de toute évidence, est entré dans une ère de confrontation comme on en pas vue depuis longtemps et dont on pourrait franchement se passer. Un touriste qui débarque ici ces jours-ci, pour peu qu'il feuillette les journaux et écoute la radio, doit bien penser que la société québécoise est en pleine crise. Publicités tapageuses des syndicats qui accusent Québec de vouloir démolir les garderies ou de manquer de compassion envers les pauvres, répliques musclées du gouvernement et appel au calme des éditorialistes.

Cela ressemble davantage à

une ambiance de fin de règne qu'à une lune de miel entre la population et son nouveau gouvernement. Pourtant, ce gouvernement vient tout juste d'être élu. Il faut dire que l'empressement de Jean Charest de passer le bulldozer sur les syndicats ressemble plus à la méthode de Mike Harris qu'à celles de Robert Bourassa, dont il est pourtant le successeur. Les gestes commis hier sont inexcusables mais pas nécessairement inexplicables.

Vivement le congé de Noël. L'ambiance généreuse et fraternelle des Fêtes, il n'y a rien comme ça pour rapprocher l'humain de son prochain. Avec un peu de bonne volonté, qui sait, le gouvernement et les grandes centrales syndicales trouveront peut-être la paix voulue pour commencer la prochaine année sur une base plus constructive.

C'est la grâce que l'on se souhaite. Et si quelqu'un, quelque part, finalement, pouvait offrir un plan de communication au gouvernement Charest pour qu'il arrive à nous expliquer où il veut nous emmener sans mettre le feu à la cabane, nous lui en serions très reconnaissant.

SANTÉ

La CSQ dénonce les solutions envisagées

NATHAËLLE MORISSETTE

Au moment où l'Assemblée nationale s'apprête à étudier les projets de loi relatifs à la santé, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) dénonce les solutions proposées par le gouvernement Charest, notamment en ce qui concerne la fusion des établissements de santé et la diminution du nombre de syndicats.

Afin d'établir un rapport de force, la CSQ n'écarte pas la possibilité de faire front commun avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en vue des négociations dans le secteur public. « Pour un gouvernement qui avait fait de la santé l'une de ses priorités lors de la campagne électorale, aujourd'hui, force est de constater que ce gouvernement n'est pas prêt », s'insurge Réjean Parent, président de la CSQ.

Selon lui, le Parti libéral s'attaque à un faux problème en voulant réduire le nombre de syndicats. En effet le projet de loi 30 consiste notamment à fusionner les accréditations syndicales. « Seulement 5 % des établissements de santé comptent plus de 20 unités syndicales », mentionne M. Parent.

Louise Chabot, vice-présidente et responsable des dossiers santé à la CSQ, n'approuve pas les intentions du gouvernement, qui souhaite fusionner les centres hospitaliers, les CHSLD et les CLSC. « Ces trois établissements n'ont pas la même mission », dit-elle. Elle estime que le PLQ devrait davantage se concentrer sur les services de première ligne en investissant pour améliorer les soins à domicile.

Du côté du ministère de la Santé, on se dit ouvert aux suggestions qui seront présentées en commission parlementaire. « On savait qu'il pourrait y avoir des éléments discordants », avoue Cathy Rouleau, attachée de presse du ministre de la Santé, Philippe Couillard.

Au cours des prochaines semaines, la CSQ envisage la possibilité de recourir à différents moyens de pression.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Séguin souffle le chaud et le froid

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le gouvernement Charest va tout faire pour remplir ses engagements dans le domaine de la santé. Par contre, sa promesse de réduire les impôts de plus de 1 milliard de dollars l'an prochain paraît sérieusement compromise. Et pour l'heure, les fumeurs doivent s'attendre à de mauvaises nouvelles : Québec imitera l'Ontario en taxant davantage leur vice.

Dans un entretien avec les journalistes, le ministre des Finances, Yves Séguin, a soufflé hier le chaud et le froid sur les perspectives économiques. Les finances publiques se trouvent dans une position précaire, a-t-il insisté, en rappelant les

néfastes conséquences de la crise du SRAS et de la vache folle sur la croissance. En revanche, il a souligné en Chambre que le niveau de l'emploi par rapport à la population active n'avait jamais été aussi élevé depuis 12 ans.

La cartouche de cigarettes coûtera environ 2,50 \$ de plus cette semaine au Québec, soit une hausse comparable à celle de l'Ontario. Pour le ministre Séguin, cette décision procurera environ 70 millions de dollars de plus en recettes au gouvernement — le total des droits sur le tabac atteindra les 900 millions si la consommation se maintient. Dans tout le Canada actuellement, c'est au Québec que les cigarettes se vendent le moins cher, déplore M. Séguin.

Expliquant ses intentions pour faire grimper les recettes gouvernementales, le ministre des Finances a montré du doigt les quelque 4,3 milliards de dollars d'aide fiscale aux entreprises, secteur où il avait déjà commencé à sabrer dans son budget de juin dernier.

D'ici dix jours, le ministre compte expliquer publiquement l'état des finances publiques, malmenées semaine après semaine par de nouvelles « découvertes » des déficits des société d'État. « Trois ou quatre cent millions de dollars de pertes à la SGF, 1,7 milliard de moins dans les réserves de la Société de l'assurance automobile, conséquence des déboires de la Caisse de dépôt, sans compter 300 millions de déficit dans les hôpitaux cette année,

qu'il faudra ajouter à 700 millions d'encre rouge, les mauvaises nouvelles s'empilent sur le bureau de M. Séguin.

Dans le domaine de la santé, l'engagement d'une injection supplémentaire de 2 milliards promise par le PLQ paraît problématique. « On a dit qu'on investirait beaucoup. On va se sacrifier sur bien d'autres choses avant de toucher à ça », a affirmé hier le ministre des Finances.

Sur la question des transferts fédéraux, M. Séguin a été encore plus énigmatique. Il a souligné qu'il réclamerait une hausse, mais il a rappelé que dans ses prévisions quinquennales, Ottawa prédisait une réduction de ses transferts aux provinces.



**SPORT
ACTIF**

**LE BLOUSON SURFEUR
DÉCOUPES ACROBATIQUES
169.95**

Nylon microfibre enduit imperméable
DWR 1000 mm, doublure ouatinée
polaire matelassée, zip de ventilation
sous les bras, jupette pare-neige et
capuche amovible, poignets coupe-
vent doubles. Marine ou rose gomme.
P.m.g. Pantalon coordonné 125.00
Signé **powderroom**™

3187682A





**Clavardage
Nanette Workman**

Elle chante Noël
à l'Oratoire

avec Webcam

Aujourd'hui mardi à 12 h 30
www.cyberpresse.ca/clavardage
cyberpresse.ca



POLITIQUE

« Les autres pays en ont assez du Canada »

Ottawa défend l'indéfendable, selon des écologistes présents à la conférence de Milan

CHARLES CÔTÉ

Le Canada s'isole en défendant des projets douteux de lutte contre le réchauffement de la Terre, affirment des groupes écologistes participant à la neuvième conférence annuelle des pays signataires de la convention des Nations unies sur les changements climatiques, qui s'est ouverte hier à Milan.

« Le Canada essaie d'obtenir des crédits pour des projets très douteux, affirme Alex Boston, de la Fondation David Suzuki. Mais les autres pays en ont assez du Canada. »

La conférence de Milan est l'occasion pour les 120 pays qui ont ratifié le protocole de Kyoto de préciser les mécanismes qui permettent aux pays riches de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les pays en voie de dé-

veloppement, un processus appelé « mécanisme de développement propre ».

Les arbres, quand ils poussent, absorbent du gaz carbonique, le principal gaz à effet de serre. Sur cette base, le Canada, appuyé par la Russie, avait arraché il y a deux ans à Marrakech un compromis pour recevoir des crédits pour la gestion de ses forêts. Aujourd'hui, le Canada lutte pour recevoir aussi des crédits pour la gestion de plantations dans d'autres pays.

Cette proposition est critiquée par les groupes écologistes et la délégation européenne à Milan.

Les écologistes affirment que rien ne garantit que les plantations que le Canada veut financer à l'étranger vont réellement contribuer à combattre le réchauffement global. Mais il est certain que les crédits que le Canada recevrait permet-

traient à ses industries d'émettre plus de gaz à effet de serre.

La fondation David Suzuki, Greenpeace et le Fonds mondial pour la nature dénoncent en particulier une plantation d'eucalyptus au Brésil qui a reçu un appui financier canadien par l'intermédiaire de la Banque mondiale. Les eucalyptus sont coupés pour être brûlés afin de fondre du fer, ce qui renvoie le gaz carbonique dans l'atmosphère. Pendant leur croissance, les eucalyptus consomment beaucoup plus d'eau que les arbres indigènes et requièrent aussi fertilisants et pesticides chimiques.

Mais le Canada défend la valeur de ce type de projet, qui peut par exemple aider à lutter contre la désertification, selon Michel Girard, directeur des affaires internationales à Environnement Canada. M. Girard affirme que « les pays euro-

péens ont mal compris ». De même, il croyait avoir convaincu les écologistes au cours d'une rencontre il y a trois semaines.

« Dans des projets comme celui au Brésil, l'*alternative* est de brûler la forêt vierge, dit M. Girard. Et le Canada va avoir besoin de tous les mécanismes pour atteindre ses objectifs. »

« Il va falloir que les gens s'assoient et fassent des compromis », dit-il, affirmant que le climat à Milan était plus propice à cet égard que celui de l'an dernier à New Delhi.

Les personnes sur place ont aussi souligné l'importance de la délégation américaine à Milan. Bien qu'ils aient renié leur signature du protocole de Kyoto, les États-Unis demeurent signataires de la convention des Nations unies sur les changements climatiques.

Tout le monde à Milan avait pu lire la lettre ouverte de la chef de la délégation américaine, Paula Dobriansky, publiée hier dans le *Financial Times* de Londres. Qualifiant le protocole de Kyoto de « camisole de force réglementaire irréaliste », elle défendait l'approche américaine de réduction des émissions de GES, fondée sur la recherche technologique, notamment dans le domaine de l'hydrogène et du nucléaire.

« Les Américains ont débarqué en force ici, dit Steven Guilbeault, de Greenpeace. Ils ont une centaine de délégués, alors que la plupart des délégations ont une ou deux personnes. Leur objectif est de faire dérailler le processus en faisant des ententes bilatérales sur l'hydrogène, qui est pour l'essentiel un projet de recherche sur 20 ans qui n'a aucun impact sur les émissions de GES. »

MARIAGE GAI ET MARIJUANA

Cauchon fait confiance à Martin

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le ministre de la Justice, Martin Cauchon, a bon espoir que le nouveau chef du Parti libéral, Paul Martin, maintiendra le cap dans les dossiers controversés de la reconnaissance juridique des mariages entre conjoints de même sexe et la décriminalisation de la possession simple de marijuana.

M. Cauchon estime que la majorité de la population appuie la démarche du gouvernement fédéral dans ces deux dossiers, qui font appel, selon lui, aux valeurs libérales.

Cela dit, le ministre Cauchon a indiqué que le prochain premier ministre décidera du sort qu'il voudra bien réserver à ces deux mesures progressistes qui ont provoqué de vifs débats au sein des troupes libérales et dans la population canadienne.

En entrevue à *La Presse*, M. Cauchon a fait le bilan de ses 18 mois à la tête du ministère de la Justice, une période où il a piloté un grand nombre de dossiers chauds. Ce dont il est le plus fier, c'est la décision du gouvernement d'aller de l'avant avec la reconnaissance des mariages entre conjoints de même sexe puisqu'il s'agit de reconnaître

des droits à des Canadiens en vertu de la Charte des droits et libertés.

« La société canadienne est une société excessivement ouverte. Trouvez un autre pays au monde où on aurait pu avoir un débat comme celui qu'on a eu au cours des derniers mois sur une question de société aussi fondamentale. Tout cela s'est fait de façon très pacifique et très civique », a dit M. Cauchon.

La question de la reconnaissance juridique des mariages gais fait l'objet d'un renvoi devant la Cour suprême du Canada, laquelle doit statuer si le projet de loi présenté par le fédéral est constitutionnel. On s'attend à ce que le plus haut tribunal du pays rende sa décision au printemps au moment où M. Martin compte déclencher des élections.

Le futur premier ministre a dit appuyer la démarche du fédéral jusqu'ici, bien qu'il ait ouvert la porte à ce que des députés proposent des « solutions de rechange » qui permettraient de trouver une solution mitoyenne entre ceux qui veulent une reconnaissance de l'union civile des couples gais et ceux qui s'opposent à ce que la définition traditionnelle du mariage soit modifiée. À l'heure actuelle, les gais et les lesbiennes peuvent se marier en



PHOTO PC ©

Le ministre Martin Cauchon.

toute légalité uniquement Ontario et en Colombie-Britannique.

Quant au projet de loi décriminalisant la possession simple de la marijuana, il est mort au feuilleton quant le premier ministre Jean Chrétien a décidé de proroger le Parlement le 13 novembre. Il incombera donc au gouvernement de Paul Martin de réintroduire le projet de loi à l'étape où il était au moment de la prorogation.

Un appel à l'unité

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — À 10 jours de la relève de la garde dans la capitale fédérale, le ministre de la Justice, Martin Cauchon, presse tous les libéraux, même les ministres qui seront écartés du prochain cabinet, de se rallier derrière le nouveau chef, Paul Martin. M. Cauchon, lieutenant politique de Jean Chrétien au Québec, a lancé cet appel à l'unité hier tout en étant conscient que ses chances de demeurer ministre sont minces.

Après avoir pris connaissance des cahiers d'information préparés par les hauts fonctionnaires des divers ministères, Paul Martin et son équipe de transition s'attellent maintenant à la tâche de choisir ceux qui feront partie du Conseil des ministres.

Désirant donner une image de renouveau au gouvernement libéral après 10 ans de pouvoir, M. Martin entend donner un grand coup de balai en remerciant près des deux tiers des ministres actuels lorsqu'il prêterait serment comme premier ministre le 12 décembre.

Ainsi, les ministres Allan Rock (Industrie), Sheila Copps (Patrimoine), David Collette (Transports), Stéphane Dion (Affaires intergouvernementales), Robert Nault (Affaires indiennes), Elinor Caplan (Revenu), Jane Stewart (Développement des ressources humaines) et Herb Dhaliwal (Ressources naturelles) seraient

près de la porte de sortie. Le ministre des Finances, John Manley a pris les devants la semaine dernière en annonçant qu'il quittait la politique.

Un tel coup de balai à quelque cinq mois du déclenchement probable des élections risque de provoquer de nouvelles dissensions au sein du Parti libéral et miner les chances de réélection des libéraux.

Mais M. Cauchon, qui compte solliciter un autre mandat des électeurs d'Outremont, a affirmé que le nouveau chef du parti disposait du pouvoir absolu de décider qui siègera au cabinet, au cours d'une entrevue accordée à *La Presse*. « Aujourd'hui, ce qui est important et fondamental, c'est de voir que nous avons de la relève, que nous avons un chef qui, de mon point de vue, est un homme exceptionnel de par sa feuille de route. Ce que je dis aux gens, c'est d'appuyer notre chef, de se rallier rapidement. Les élections ne sont pas très loin », a-t-il ajouté.

Ce n'est pas la première fois que M. Cauchon, âgé de 41 ans, fait un vibrant appel à l'unité des troupes. En effet, celui qui pourrait être candidat à la prochaine course à la direction pour remplacer Paul Martin, avait tenu un discours rassembleur semblable en octobre à Montréal à l'occasion la réunion du conseil de direction de l'aile québécoise du Parti libéral.

Au cours des deux dernières années, M. Cauchon a eu sa part de démêlés avec les partisans de Paul Martin qui tentaient de forcer Jean Chrétien à la retraite avant les prochaines élections. Mais M. Cauchon a choisi de tourner la page sur cette période difficile et d'accorder tout son appui à Paul Martin.

Radwanski encore sur la sellette

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — L'ancien commissaire à la vie privée George Radwanski a bénéficié d'un prêt personnel de 35 000 \$, consenti par son principal conseiller et directeur de cabinet Art Lamarche au moment même où il augmentait de 20% le salaire de M. Lamarche, a révélé le *National Post*, hier.

M. Lamarche a prêté cette somme à M. Radwanski le 18 juin 2001, selon des documents du bureau de l'enregistrement immobilier de l'Ontario, indique le *Post*.

Selon d'autres documents obtenus par le quotidien, George Radwanski a modifié à deux reprises le statut de M. Lamarche, âgé de 57 ans, quant à la classification des emplois fédéraux. Le salaire de son conseiller principal et directeur de cabinet est alors passé de 80 000 \$ à 110 000 \$ par année.

Le prêt de M. Lamarche a été retiré des documents de propriété le 13 juin 2003, au moment où M. Radwanski faisait face à des accusations relatives à ses dépenses

excessives injustifiées.

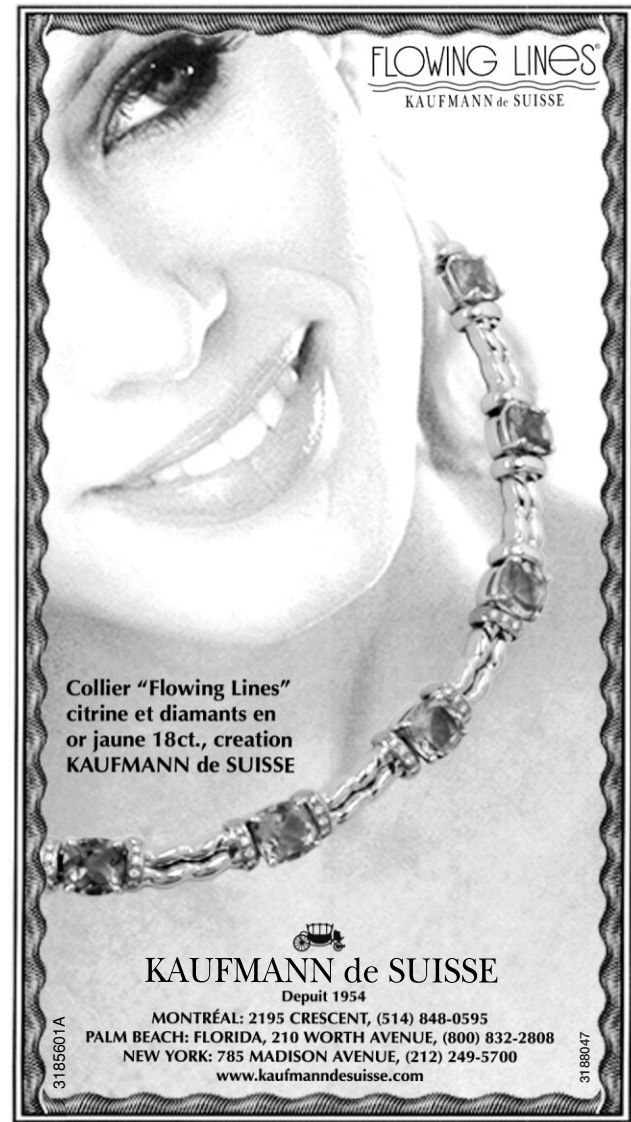
M. Radwanski a démissionné de son poste de commissaire à la vie privée le 23 juin quand un comité des Communes lui a retiré sa confiance. Quant à M. Lamarche, il a quitté la Commission à la vie privée en juillet pour une préretraite.

M. Radwanski a affirmé au *National Post* qu'il n'existait aucun lien entre le prêt consenti par M. Lamarche et ses décisions d'augmenter le salaire et la caisse de retraite de son ancien conseiller.

M. Lamarche, quant à lui, n'a pas donné suite aux demandes d'entrevues qui lui sont parvenues par téléphone et par écrit.

Dans un rapport transmis au Parlement en septembre, la vérificatrice générale, Sheila Fraser, avait critiqué M. Radwanski pour les modifications apportées au statut de M. Lamarche sur la classification des emplois fédéraux, les qualifiant d'injustifiées et d'excessives.

Les deux hommes ont rejeté les conclusions du document, l'accusant d'être injuste.



FLOWING LINES[®]
KAUFMANN de SUISSSE

Collier "Flowing Lines"
citrine et diamants en
or jaune 18ct., création
KAUFMANN de SUISSSE

KAUFMANN de SUISSSE
Depuis 1954

MONTRÉAL: 2195 CRESCENT, (514) 848-0595
PALM BEACH: FLORIDA, 210 NORTH AVENUE, (800) 832-2808
NEW YORK: 785 MADISON AVENUE, (212) 249-5700
www.kaufmannsuisse.com

Un cellier pour Noël

Il n'est pas trop tard pour le commander

Nous vous offrons une sélection de celliers des plus complètes et un service de conseils selon vos besoins et vos attentes.



Cellier Vinum
Cap. approx. 50 bouteilles
799 \$ 895 \$ rég.



Cellier Vintage Keeper
Cap. disp. 100 à 500 bouteilles
à partir de **1 295 \$**



Vinum
design

10 ans déjà... C'est la fête!

1480, City Councillors, Montréal (près de La Baie)
Tél. : (514) 985-3200
Achats en ligne • www.vinumdesign.com





MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS
www.tempurcanada.com

Visitez un détaillant autorisé de **Tempur** dans votre communauté pour profiter de notre promotion Confort Céleste sur les matelas.

Pour trouver le détaillant le plus proche, visitez:
www.tempurcanada.com ou appelez **1-866-456-6888**
nos heures de travail sont lundi à vendredi 9h à 17h EST

La Promotion confort céleste sur les matelas

Recevez **deux** oreillers suédois **Tempur** (une valeur de **300\$**) avec l'achat d'un matelas suédois **Tempur!**

Cette offre termine le 12 janvier 2004.



Changeant la manière dont le monde dort!®

MERCI DE FAIRE DE FORD LE CHOIX N° 1 AU PAYS*



L'événement

On donne 1 véhicule par jour!



Freestar 2004*



Escape 2004



Focus ZX5 2004



F-150 2004*



Mustang 2004*

Venez choisir votre véhicule Ford
ou Lincoln 2003 ou 2004 neuf
en stock et courez la chance de
gagner votre achat ou votre location
en entier. Il y a 7 véhicules par
semaine à gagner▼.

ACHAT OU LOCATION

500 \$ GARANTI
ou

1 500 \$
2 500 \$
5 000 \$
10 000 \$

ou

GAGNEZ VOTRE VÉHICULE!

TOUT LE MONDE EST GAGNANT!

ET... OBTENEZ DÈS MAINTENANT

2003

NEUFS EN STOCK

0%
de financement
à l'achat

jusqu'à **60** mois[†]

+ 500 \$ à 1 500 \$ de
rabais supplémentaire^{**}

2004

NEUFS EN STOCK

0%
de financement
à l'achat

jusqu'à **48** mois^{**}

OU

*Modèles exclus de l'offre à 0 %.

PASSEZ SANS TARDER POUR UN MEILLEUR CHOIX DE VÉHICULES.



ford.ca



Bien pensé



*Selon les immatriculations des véhicules de marque Ford dans les données d'immatriculation Polk de janvier à août 2003. *Pour connaître les chances de gagner et la répartition des prix par région, consultez le règlement du concours. Aucun achat nécessaire. Concours ouvert aux personnes résidant au Canada et détenant un permis de conduire valide. Soixante-quatre (64) grands prix équivalant au coût d'achat ou de location du véhicule choisi, 25 rabais de 10 000 \$, 50 rabais de 5 000 \$, 250 rabais de 2 500 \$ ou 1 000 rabais de 1 500 \$. Toutes les taxes sont calculées sur le plein prix d'achat ou de location d'un véhicule Ford ou Lincoln 2003 ou 2004 neuf en stock avant la déduction du rabais de 500 \$ et des autres rabais. Les rabais seront attribués instantanément du 13 novembre 2003 au 15 janvier 2004. Question mathématique requise. Règlement complet du concours à ford.ca ou chez votre conseiller Ford. Le nombre de prix est établi au début du concours et diminue au fur et à mesure. Certaines restrictions s'appliquent. [†]L'offre de 0 % de financement jusqu'à 60 mois s'applique à l'achat de la plupart des véhicules Ford 2003 neufs en stock, à l'exclusion des modèles Lincoln, Thunderbird, Escape, Econoline, Série F dont le PTAC dépasse 3 856 kg ainsi que les éditions spéciales Harley-Davidson et les véhicules spéciaux SVT. ^{**}L'offre de 0 % de financement jusqu'à 48 mois s'applique à l'achat de la plupart des véhicules Ford 2004 neufs en stock, à l'exclusion des modèles Lincoln, Mustang, Thunderbird, Freestar, Econoline, Ranger, Série F à cabine simple et à cabine double dont le PTAC est inférieur à 3 856 kg, Série F SuperCrew, Série F à châssis-cabine dont le PTAC est supérieur à 3 856 kg ainsi que les éditions spéciales Harley-Davidson et les véhicules spéciaux SVT. Les taxes doivent être calculées sur le montant total à l'achat avant la déduction du rabais. Ces offres s'adressent à des particuliers sur approbation de Crédit Ford et ne peuvent être jumelées à aucune autre, à l'exception de la remise aux diplômés pour laquelle certaines conditions s'appliquent. Ces offres s'appliquent uniquement aux véhicules neufs en stock. Voyez votre conseiller Ford pour obtenir tous les détails. Ces offres sont d'une durée limitée et peuvent être annulées en tout temps sans préavis.

Les murs ont des yeux

Le voyeurisme électronique est de plus en plus facile



MARIE-CLAUDE MALBOEUF

« Maintenant, j'ai peur d'aller aux toilettes, même chez moi. »

Huit mois après avoir fait ces confidences au tribunal, une jeune gardienne d'enfants se méfie autant des détecteurs de fumée, des téléphones que des piles de linge sale... Elle sait désormais que tout, absolument tout, peut avoir des yeux. Des yeux silencieux qui se vendent par millions dans les magasins d'électronique : vidéocaméras, webcams minuscules et téléphones portables preneurs de photos.

Filmée à son insu dans les toilettes de son patron, Leon Marin, l'adolescente de Brampton a aussi appris à la dure qu'il existe des trous dans la loi. Car rien, au Canada, ne permet de punir les amateurs de « voyeurisme électronique ». Une perversion nouvelle qualifiée d'« absolument dégoûtante » par le juge Ian Cowan, qui n'en a pas moins libéré Marin, tout en pressant Ottawa d'ajouter ce nouveau crime au Code.

Son souhait a bien failli être exaucé, le 6 novembre, quand les députés ont commencé à débattre du projet de loi C-20, après des années de pressions et sept mois de travail effectué par le Comité permanent à la Justice. « Mais le projet est mort au feuilletton avec la fin de la session parlementaire. On ne sait pas si le prochain gouvernement le ressuscitera », se désole aujourd'hui la responsable du dossier au ministère fédéral de la Justice, M^e Lisette Lafontaine, qui sait qu'un nombre toujours plus grand de voyeurs sont relâchés partout au pays.

« Les caméras sont devenues si petites qu'on peut les cacher n'importe quand, n'importe où. On



PHOTO REUTERS

Pour éviter que l'image de leurs membres dévêtus ne se retrouve sur l'un des 619 000 sites Internet pour voyeurs, des clubs sportifs américains ont décidé de bannir les téléphones portables de leurs vestiaires. Mais dans la rue, personne n'est encore protégé contre ces appareils preneurs de photos, comme le découvre ici l'actrice Penélope Cruz.

n'arrive plus à poursuivre les voyeurs pour intrusion nocturne », explique l'avocate.

619 000 sites pour voyeurs

En attendant, les voyeurs modernes se régalent. Sur Internet, le moteur de recherche Google recense 619 000 sites de caméras cachées : *pee cam, shower cam, dressing cam*... D'autres servent à vendre des vidéocassettes de télé réalité *hard*. De quoi alimenter la paranoïa des Américains, qui viennent de convaincre plusieurs clubs sportifs de bannir à jamais les téléphones portables de leurs vestiaires à

Boston, Los Angeles et Minneapolis.

Au Québec, le phénomène reste méconnu. Il y a trois ans, un jeune couple de Sherbrooke avait pourtant été filmé dans son lit par un voisin, qui avait percé un trou dans le mur de leur loft. Peu avant, une étudiante montréalaise découvrait avec horreur que son colocataire et ami activait une caméra chaque fois qu'elle allait aux toilettes.

« Toute personne ayant une sexualité est à risque. C'est tellement facile de cacher un téléphone ou une caméra sur la table de chevet lors d'une rencontre d'un soir », conclut la jeune

Marie-Neige, bénévole à l'organisme Stella, qui alerte les prostitués dans son dernier bulletin.

« Il faut protéger la vie privée des citoyens dans toutes les situations ordinaires », souhaite ainsi M^e Carole Brosseau, du Barreau du Québec. Elle plaide en faveur d'une infraction très englobante dans le mémoire déposé par l'ordre à la Chambre des communes.

L'idée : interdire toute forme de surveillance, partout où les gens risquent de se dévêtir ou d'avoir des relations sexuelles, que ce soit par un pervers ou un garde de sécurité zélé.

Violés par vidéo

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

La caméra était pointée sur leur lit, son oeil émergeant d'un trou percé dans le mur de leur loft, son boîtier resté dans l'appartement du voisin. Le jeune couple de Sherbrooke l'a découverte au beau milieu de travaux de rénovation, en septembre 2000. Trois ans plus tard, les deux amoureux continuent de voir des caméras partout. Même après avoir vu un médecin et un travailleur social du CLSC, même après avoir arrêté le travail une semaine et avoir perdu le sommeil bien plus longtemps encore.

« Ils ont été complètement bouleversés », constate la Cour supérieure dans un jugement du 8 avril 2002 qui condamne leur voisin voyeur, François Trudeau, à leur payer 8000 \$ en dommages et intérêts.

Au Canada, comme aux États-Unis, le voyeurisme entraîne jusqu'ici plus de poursuites civiles que de poursuites pénales.

Exceptionnellement accusé d'introduction par effraction et de méfait (une infraction souvent inapplicable à la pose de caméra), Trudeau est l'un des rares voyeurs à avoir été poursuivis aux deux ordres, pour être finalement condamné à une maigre amende de 400 \$ et à 100 heures de travaux communautaires.

Un viol

À Montréal, une autre histoire a profondément choqué le juge Claude Tellier. Celle d'une étudiante qui a découvert dans son magnétoscope une cassette la montrant aux toilettes. Son colocataire, un vieux camarade de l'école des cadets, faisait démarrer une caméra chaque fois qu'elle y entra. Une expérience qui a anéanti à tout jamais son désir d'avoir des amis et qui la laisse dans la hantise d'apparaître sur les tablettes d'un club vidéo, se désole le juge Tellier. « Il y a une atteinte indiscutable à sa personnalité, à son intimité la plus profonde, à sa dignité, une atteinte qui se compare à un viol physique », s'est aussi indigné le magistrat, avant de lui accorder 19 000 \$ en dommages-intérêts le 25 novembre 1998.



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Des yeux silencieux se vendent par millions dans les magasins d'électronique : vidéocaméras, webcams minuscules et téléphones preneurs de photos.

Voyeurisme et protection de la personne

Qu'on en fasse un crime ou pas, le voyeurisme électronique ne disparaîtra pas de sitôt. Analyse du phénomène et pistes de solution.

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Pourquoi espionner les autres ?

1. Parce que la technologie existe :

Les Canadiens ont acheté plus de 200 000 webcams entre septembre 2002 et septembre 2003, emboîtant le pas aux Américains, qui en possèdent déjà des millions. Tout comme ils sont six millions au sud de la frontière à avoir un téléphone portable capable de prendre des photos. « Or, l'occasion fait le larron : quand on a les outils, la tentation peut surgir », croit le juriste Pierrot Péladeau.

2. Parce que l'isolement moderne nous perturbe :

À force de se replier sur soi, de protéger sa vie privée, la tentation de violer celle des autres peut paradoxalement augmenter. Il n'y a pas si longtemps, les Québécois vivaient dans des familles de 10 enfants, rappelle le philosophe Jacques Dufresne sur le site Internet de la revue *L'Age* : « Aujourd'hui, la plupart des gens vivent isolés. Résultat : privés d'un rapport intime avec leurs proches, les gens sautent sur la moindre

occasion de s'insérer, via l'oeil d'une caméra, dans la vie privée de leurs lointains. Ils peuvent avoir ainsi l'illusion de jouir des avantages de la promiscuité sans perdre ceux de l'isolement. »

3. Parce que la télé réalité banalise l'espionnage :

« La télé réalité banalise le geste de regarder la vie des autres, elle envoie le message que l'intimité et la pudeur ne sont pas importantes », analyse le spécialiste américain de la vie privée John Nockleby, de l'Université Loyola à Los Angeles. Fait pour le moins troublant : les ventes de webcams ont augmenté de 40 % en Angleterre à l'époque où les Britanniques regardaient *Big Brother 2*, en juin et juillet 2001.

4. Parce qu'on vit dans un monde de spectacle :

« Le voyeur souffre du même mal que l'exhibitionniste. Il se sent réduit à vivre par procuration ce qu'il ne peut pas vivre de façon authentique », pense le philosophe Jacques Dufresne, convaincu que de plus en plus de gens sont atteints. « Nous sommes surexposés à des stimulations de plus en plus accentuées, à

toutes sortes de musiques qui nous incitent à vivre au paroxysme. Mais quand on est surexcités, on crée, on étale des choses qu'on ne vit pas. Les sentiments authentiques prennent forme avec lenteur. »

« Ces sentiments sont de plus en plus rares, remarque-t-il enfin. À force de laisser les experts nous dire quoi penser, on en vient à se laisser prendre en charge même au plan affectif. Les gens aiment moins les choses réelles, qu'ils pourraient vivre par eux-mêmes, que les choses excitantes mais factices qu'on leur offre. »

Comment se protéger ?

1. Interdire la technologie :

Tous les experts s'entendent : la chose est impensable. Parce qu'on n'arrête pas le progrès et que ces gadgets peuvent aussi être utiles. « Il faut éduquer, responsabiliser les consommateurs, comme on le fait avec l'auto, l'armement et les produits chimiques », argue Pierrot Péladeau.

2. Créer une infraction criminelle :

C'est ce que le ministère de la Justice tente de faire, inspiré par l'exemple de Royaume-Uni et d'une dizaine d'états américains. « Sinon, les victimes de voyeurisme sont doublement victimes lorsqu'elles découvrent que la loi ne permet pas de punir leur agresseur », a déclaré aux médias le

Dans les lieux publics, il serait expressément interdit de capter des images dans un but sexuel — une nécessité depuis qu'un Torontois a filmé sous les jupes de passantes l'an dernier. Au moment d'être débattu en Chambre, le futur article 162 (1) rendait tous ces voyeurs passibles d'une peine maximale de cinq ans de prison.

Un phénomène qui s'amplifie

Chose certaine, le risque d'être filmé en catimini ne cesse de croître, pense Cédric Laurant, de l'Electronic Privacy Information Center, de Washington : « Les caméras sont de plus en plus petites et de moins en moins chères. Des millions de gens se retrouvent avec des outils autrefois réservés aux experts en sécurité et aux espions professionnels. La tentation est là. »

« Quand les gens peuvent être anonymes, ils font des choses qu'ils ne se seraient pas permises autrement, confirme le psychologue Alain Rioux, auteur du *Guide de la sexualité branchée*. Les caméras cachées pourraient faire augmenter le nombre de voyeurs, comme Internet a augmenté la consommation de pornographie. »

Spécialiste des délinquants sexuels, sa collègue Sophie Bernard entretient d'autres craintes. « Je ne sais pas si les caméras créent de nouveaux voyeurs, mais en donnant de plus grands moyens à ceux qui existent, elles pourraient aggraver leur comportement », observe la psychologue. Car les voyeurs arrivent déjà à commettre des milliers de gestes avant d'être arrêtés, dit-elle. Et plus le temps passe, plus leur seuil d'excitation monte et plus leurs actes deviennent fréquents et graves, jusqu'à ce qu'ils agressent quelqu'un.

Que faire ? « On ne peut arrêter la technologie », prévient Pierrot Péladeau, spécialiste des systèmes d'information. « Mais qui sait ? dit-il. S'il y a une demande, Radio Shack se mettra peut-être à vendre des détecteurs d'appareils d'espionnage ! »

En attendant, une chose ne fait plus aucun doute : si les murs avaient déjà des oreilles, ils peuvent maintenant avoir des yeux.

ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick, Brad Green.

« Ce n'est pas en épaississant le Code criminel qu'on règle les problèmes, estime toutefois le professeur Pierre Trudel, spécialiste du droit de l'information à l'Université de Montréal. Le Code est déjà plein d'infractions jamais appliquées. Vous vous faites voler et la police ne vient même pas chez vous ! Et même si elle venait pour un voyeur, si l'accusé n'a jamais commis d'autre infraction, il sera condamné à quoi ? Garder la paix pendant deux ans ? Passer deux week-ends en prison ? On donne des pouvoirs dangereux aux policiers. Ça donne l'illusion d'être protégé. »

3. Intenter des poursuites civiles :

Au Québec, les articles 35 et 36 du Code civil interdisent déjà de surveiller la vie des autres. Les victimes capables de payer un avocat auraient donc intérêt à intenter une poursuite en dommages-intérêts, estime le professeur Trudel. « Au moins, les remèdes civils réparent le préjudice subi, dit-il. Peut-être qu'un ou deux procès du genre pourraient servir d'exemples... »

4. S'attaquer d'abord au pire :

Pour le spécialiste américain de la vie privée John Nockleby, le voyeurisme a beau être inquiétant, il est bien pire d'être surveillé par le gouvernement ou par une compagnie privée.

SUITES DE LA UNE

Massé condamne les gestes de vandalisme

FTQ suite de la page A1

Le bureau a été rempli de déchets de papier et tapissé de dizaines d'autocollants. Hier soir, le président de la FTQ, Henri Massé, a condamné les gestes de vandalisme de ses membres. « Ce sont des événements malheureux, je ne suis pas d'accord avec ça, a dit M. Massé qui s'adressait aux travailleurs FTQ-Santé réunis au Medley. Virer des bureaux à l'envers, il ne faut pas faire ça. La bataille contre le gouvernement Charest va être longue, et il va falloir être discipliné pour garder l'opinion publique de notre bord. » Le ministre Couillard a également

déploré les agissements des membres de la FTQ. « Aller dans un hôpital avec des pancartes et tout ce qui s'en suit, c'est un peu déplacé. Je pense que les patients du système de santé, en particulier les enfants, ont droit à plus de respect », a-t-il dit. Raymond Forget, vice-président de la FTQ et coordonnateur des négociations pour le secteur public, a lui aussi dénoncé hier les actions commises par certains de ses membres. « Il y a eu un dérapage et ça ne nous aide pas à faire passer notre message », a-t-il dit. Mais, contrairement à M. Massé, M. Forget n'a pas déploré les actes de vandalisme quand il s'est adressé à ses syndiqués au Medley hier. La tension monte ces jours-ci entre

les syndicats et le gouvernement Charest. Samedi, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a annoncé la tenue d'une « journée de perturbation » le 11 décembre. Henri Massé, de la FTQ, a lui aussi parlé d'une « journée nationale de protestation » qui aurait lieu avant Noël. La journée d'hier a été éprouvante pour plusieurs travailleurs de l'hôpital Sainte-Justine, qui se disaient « effrayés » par l'ardeur observée chez certains militants syndicaux. « Pendant quelques minutes, ils ont paralysé l'entrée de l'hôpital, a expliqué une infirmière qui dit s'appeler Élise. Ils faisaient un vacarme épouvantable. Nous avons eu très peur. » Manifestement en état de choc, la présidente du syndicat des infirmières

de Sainte-Justine (CSN), Suzanne Nobile, a vivement condamné les gestes commis par les syndiqués de la FTQ. « Un hôpital pour enfants, on ne touche pas à ça, un point c'est tout, a-t-elle dit. Jouer des gros bras, ça n'a pas sa place dans un hôpital. » MM. Charest et Couillard devaient annoncer un investissement pour la modernisation du Centre hospitalier mère-enfant Sainte-Justine. La conférence de presse a été annulée « pour des raisons de sécurité », disait-on hier au bureau du premier ministre. Parallèlement, des syndiqués de la CSN manifestaient hier à l'hôpital Sainte-Justine. Mais c'est aux militants de la FTQ qu'ils attribuaient les actes de grabuge: les militants de la CSN disaient se contenter de porter

un chandail aux couleurs de leur syndicat. Pourtant, ce serait à leur invitation que les syndiqués de la FTQ se seraient rendus à Sainte-Justine. « C'est à l'invitation du syndicat CSN que nous sommes entrés dans l'hôpital, a dit Daniel Boyer, secrétaire général du syndicat québécois des employés de service de la FTQ. Les manifestations étaient planifiées. Je ne dirais pas qu'on a perdu le contrôle. Ça a dégénéré... Dans la situation actuelle, c'est difficile de retenir nos troupes. » Pour certains employés de Sainte-Justine, le militantisme syndical a dépassé les bornes hier. « Le pire, c'est qu'au moins la moitié des manifestants qui sont venus ici travaillent ici, a dit un travailleur, sous le couvert de l'anonymat. C'est dommage qu'ils aient fait tout ce grabuge. Je peux vous dire une chose: ce sont eux qui vont devoir nettoyer tout ça. »



Hâte de donner votre cadeau?

Mobilité

0\$

LG TM250

0\$

Nokia 3586i

49\$

Audiovox 8600

99\$

Slider de Kyocera

4 NOUVEAUX forfaits Tout-en-un, sans frais cachés
En prime: jusqu'à 4 mois d'appels locaux illimités
Magasins Espace Bell et Bell Mobilité
1 888 4MOBILE www.bell.ca/mobilite



Anjou Les Galeries d'Anjou (514) 353-0257 Beloeil Mail Montenach (450) 446-7176 Brossard Mail Champlain (450) 465-8759 Châteauguay Centre régional Châteauguay (450) 691-7665 Coaticook 18, rue du Manège Pl. J.R. Lefebvre (819) 849-9997 Cowansville Domaine du Parc (450) 263-4444 Delson 5, route 132 (450) 635-9999 Dollard-des-Ormeaux 3352, boul. des Sources (514) 684-6846 3699, boul. St-Jean (514) 626-8888 Dorion-Vaudreuil 84, boul. Harwood (450) 424-1416 Dorval Les Jardins Dorval (514) 631-1222 Drummondville 2265, boul. St-Joseph (819) 478-5178 Promenades Drummondville (819) 474-4433 Gatineau Promenades de l'Outaouais (819) 246-2355 Granby Galeries de Granby (450) 777-4058 Hull Galeries de Hull (819) 771-2716 Joliette Les Galeries Joliette (450) 755-5533 LaSalle Carrefour Angrignon (514) 364-3071 Laval 1655, boul. St-Martin Ouest (450) 680-1010 Carrefour Laval (450) 681-3344 Carrefour Laval (kiosque) (450) 978-7133 Centre Laval (450) 680-2355 Longueuil Place Longueuil (450) 679-4558 Montréal Boul. Décarie (angle Jean-Talon) (514) 739-7777 9280, boul. de l'Acadie (514) 385-0770 5187, avenue Papineau (angle Laurier) (514) 526-2020 892, rue Ste-Catherine Ouest (514) 866-6686 Centre Rockland (514) 340-1269 Les Ailes de la Mode (kiosque) (514) 843-8458 Place Alexis-Nihon (514) 939-2439 Place Dupuis (514) 844-1313 Place Versailles (514) 353-8847 Plaza Côte-des-Neiges (514) 342-5444 Tour Jean-Talon (Rez-de-chaussée) (514) 270-1155 Montréal-Nord Place Bourassa (514) 322-3202 Mont-Tremblant 517, rue de St-Jovite (819) 681-0404 Pointe-aux-Trembles 12530, rue Sherbrooke Est (514) 645-4455 Pointe-Claire Fairview Pointe-Claire (514) 630-4992 Repentigny 309, rue Notre-Dame (450) 585-4455 Les Galeries Rive-Nord (450) 657-4455 Rosemère 232, boul. Curé-Labelle (450) 979-3838 Place Rosemère (450) 435-0024 Salaberry-de-Valleyfield Centre commercial Valleyfield (450) 377-1256 Sherbrooke 2700, rue King Ouest (819) 823-9994 Carrefour de l'Estrie (819) 565-1605 Sorel Les Promenades de Sorel (450) 742-6789 St-Bruno-de-Montarville Les Promenades St-Bruno (450) 441-1535 Ste-Agathe-des-Monts 80A, boul. Morin (819) 321-0265 St-Eustache Place St-Eustache (450) 623-8500 St-Hubert 5190, boul. Cousineau (450) 676-9919 Hull 3879, boul. Taschereau (450) 926-2020 St-Hyacinthe Galeries St-Hyacinthe (450) 778-1749 St-Jean-sur-Richelieu 391, boul. Séminaire Nord (450) 348-5210 Carrefour Richelieu (450) 349-4400 St-Jérôme Le Carrefour du Nord (450) 431-3926 St-Laurent La Place Vertu (514) 335-2355 St-Léonard 6050, boul. Métropolitain Est (514) 257-9292 Centre Le Boulevard (514) 376-2288 Terrebonne Les Galeries Terrebonne (450) 964-7985 Tracy 604, route Marie-Victorin (450) 746-7777 Trois-Rivières 5691, boul. Jean-XXIII (819) 376-6849 Les Rivières (819) 691-0482 Victoriaville 567, boul. des Bois-Francis Sud (819) 357-7777 La Grande Place des Bois-Francis (819) 357-5776	
---	--

FUTURESHOP
STEREO
Dumoulin
LA BOÎTE TELEPHONIQUE

Aussi offert chez les agents autorisés et dépositaires Bell Mobilité.

ACTUALITÉS

Même espérance de santé en ville et à la campagne

ARIANE KROL

Les Québécois qui vivent en milieu rural courent moins de risques de succomber à un cancer du sein ou un infarctus du myocarde, mais ils meurent davantage dans des accidents de la route et par suicide, constate une nouvelle étude de l'Institut national de santé publique du Québec (INSP). Sur 100 000 personnes habitant en région rurale, 27 mourront d'un cancer du sein et 128 d'un infarctus du myocarde. C'est moins qu'en zone urbaine, où ces deux maladies emporteront respectivement 31,5 et 139,5 vies par 100 000 habitants. Certaines morts violentes frappent plus en région, surtout chez les hommes. Sur 100 000 personnes, 17,2

hommes sont victimes d'un accident de la route (contre 6,6 en ville) et 27,4 se suicident (contre 20,2 en ville). Voilà quelques-unes des découvertes qu'a faites l'INSP en épluchant six bases de données, dont le dernier recensement de Statistique Canada en 2001. Conscients que la campagne ne présente pas un paysage uniforme, les chercheurs ont défini trois types de zones rurales selon leur proximité avec les grands centres. En moyenne, le taux de mortalité infantile est plus élevé en zone rurale (5,73 décès pour mille naissances) qu'en ville (4,83). En y regardant de plus près, l'indice est plus faible dans les zones rurales proches des grands centres (3,56 pour 1000) et augmente avec l'éloigne-

ment, pour atteindre 9,29 dans les régions les plus reculées. L'enquête souligne aussi que les urbains fument moins de tabac, mais boivent de l'alcool plus régulièrement et que les ruraux souffrent davantage d'embonpoint. Paradoxalement, les résidents des zones rurales sont plus susceptibles d'avoir un médecin de famille, mais ils sont moins enclins à le consulter. À l'inverse, ils sont davantage susceptibles d'être hospitalisés à la suite d'une consultation, mais ils restent moins longtemps à l'hôpital. Malgré tout, l'espérance de vie et l'espérance de santé, qui combine mortalité et incapacité, sont sensiblement pareilles en ville et à la campagne.

SIDA AU CANADA

L'épidémie continue de s'étendre: plus de 56 000 séropositifs

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — L'épidémie de VIH-sida continue de faire rage au Canada alors que plus de 56 000 personnes sont infectées, malgré plus de deux décennies d'efforts et des centaines de millions de dollars consacrés à la prévention. Selon certaines statistiques, le nombre de personnes infectées est en hausse de 12 pour cent comparativement à 1999, peut-on lire dans le sixième rapport annuel de Santé Canada sur le VIH-sida, ren-

du public hier dans le cadre de la 16^e Journée mondiale du sida. Les hommes homosexuels sont encore les plus durement touchés : ils représentent 40 pour cent des nouveaux cas diagnostiqués à la fin de 2002. Les autochtones, les utilisateurs de drogues injectables, les détenus et les Canadiens originaires de pays où le syndrome est endémique sont parmi les groupes les plus affectés par la maladie. Le gouvernement fédéral a tenu à souligner la Journée mondiale du sida en annonçant l'octroi à l'Afrique de 100 millions \$ au cours des prochaines années pour l'aider dans sa lutte contre le sida. Plus de 42 millions de personnes vivent avec le VIH-sida dans le monde ; l'Afrique subsaharienne est la région la plus durement touchée. Dans le groupe des 15 à 49 ans, une personne sur 13 est séropositive. La ministre canadienne de la Santé, Anne McLellan, a estimé que le Canada joue un rôle important dans la lutte contre le sida. « Le rapport dit clairement que la partie n'est pas gagnée, que nous devons continuer de clamer que le VIH-sida tue, qu'il demeure une menace sérieuse pour la santé des Canadiens. » Chez les peuples autochtones, la problématique est encore plus grave : un autochtone contracte le VIH à chaque jour. Le taux d'infection chez les autochtones a augmenté de 26,5 pour cent pour les six premiers mois de 2002, une augmentation six fois plus rapide que chez les non-autochtones. Phil Fontaine, le chef de l'Assemblée des premières nations, a déclaré qu'Ottawa n'investit pas assez pour combattre l'épidémie mais aussi le manque d'éducation et la pauvreté des autochtones, deux facteurs qui contribuent à faciliter l'épidémie. Un peu plus tôt cette année, le comité permanent de la santé de la Chambre des communes a recommandé une augmentation des budgets annuels destinés à la lutte contre le VIH-sida, pour qu'ils soient portés à 100 millions. Présentement, Ottawa y consacre 42,2 millions.

Profitez de la dernière ronde de Golf de l'année.



CL GL GLS TDI GTI

L'originale voiture à hayon européenne. Même si toutes les Golf (CL, GL, GLS et TDI) et les GTI ont des tempéraments différents, elles ont aussi de nombreux points communs : freins à disque ABS aux quatre roues, quatre coussins gonflables avant et latéraux avant*, phares à halogène et vitres teintées, siège inclinable à hauteur réglable côté conducteur, colonne de direction télescopique à hauteur réglable, système antidémarrage (Transponder III), banquette arrière rabattable et divisée 60/40, **garantie pare-chocs à pare-chocs de 4 ans ou 80 000 km**.**

Profitez de ces offres exceptionnelles. Rendez-vous vite chez votre concessionnaire Volkswagen.

Êtes-vous fait pour Volkswagen? 
1 888 ROULE VW | vw.ca

GRANDE VENTE D'ENTREPÔT

NOVEMBRE

Dimanche 9 h - 17 h **30**

ÉPARGNEZ

TOUTES LES MEILLEURES MARQUES DES MANUFACTURIERS DE FRANCE ET D'EUROPE JUSQU'À

75%

DÉCEMBRE

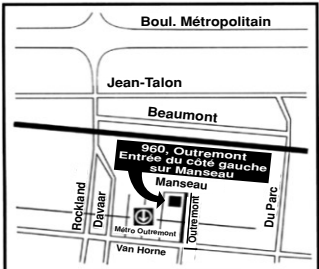
Mercredi 9 h - 18 h **3** | Jeudi 9 h - 20 h **4** | Dimanche 9 h - 17 h **7**



Tout pour une belle table et des cadeaux

- George Butler • IANTHE • Guy Degrenne
- INOXBECK • Muirfield • Letang Remy
- Frabosk • Bormioli Rocco Basic • Eliza

Directement de l'importateur au public. Bienvenue aux hôtels et restaurants.



VENTE FINALE

960, Av. Outremont

3186719A

3186743

*L'offre s'applique à tous les véhicules 2003, neufs, en stock, à l'exception de la New Beetle découplable. Photo à titre indicatif seulement. Exemple de financement : un montant de 15 000 \$ au taux d'intérêt de 2,9% correspond à un versement mensuel de 268,86 \$ pendant 60 mois. Coût d'emprunt de 1131,86 \$ pour une obligation totale de 16131,86 \$. Sujet à l'approbation de crédit de Volkswagen Finance, une division de Crédit VW Canada Inc. L'offre est en vigueur à compter du 4 novembre 2003 pour une durée limitée et peut être retirée en tout temps sans préavis. Chez les concessionnaires Volkswagen participants du Québec seulement. Quantité limitée. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre et certains modèles peuvent ne plus être disponibles chez certains concessionnaires. Ne s'applique qu'aux particuliers. Tous les détails sur vw.ca et chez votre concessionnaire. *Les coussins gonflables agissent uniquement comme système de retenue supplémentaire et ne se déploieront pas lors de tous les accidents. Bouclez toujours votre ceinture de sécurité. Les enfants doivent toujours prendre place à l'arrière et être maintenus par un système de retenue adapté à leur taille et à leur âge. **Selon la première éventualité.

CRISE DE LA NATALITÉ

ACTUALITÉS

Des enfants contre la solitude

Richard Jackson aborde la dénatalité d'un angle inusité : la retraite. Selon cet historien américain, les changements démographiques en Occident sont causés par les retraites collectives, qui enlèvent l'un des plus puissants éléments de motivation à avoir des enfants. Il suggère de rééquilibrer les dépenses pour les enfants et les personnes âgées : les secondes sont 10 fois plus élevées que les premières. Il dirige la Global Aging Initiative du Center for Strategic and International Studies, à Washington. Il participera demain à la conférence *Des enfants pour le Québec*, organisée par *La Presse* et Radio-Canada.

MATHIEU PERREAULT

Q Vous liez la dénatalité aux systèmes de retraite occidentaux. Pouvez-vous expliquer ce lien ?

En Europe et au Canada, et dans un moindre degré aux États-Unis, l'État providence a socialisé le coût de la vieillesse. En Europe, c'est remarquable : la classe moyenne reçoit du gouvernement entre 75 et 85 % de ses revenus d'emploi avant la retraite. Il s'agit d'une dépendance extrême. Mais la viabilité à long terme de ce genre de système dépend d'une augmentation constante de la population. Le problème, c'est que les retraites à l'occidentale ont miné la

motivation d'avoir des enfants, qui est l'une des plus anciennes formes de pension de vieillesse. Les « profiteurs » (*free riders*), les gens sans enfants qui toucheront leur pleine retraite, menacent maintenant la santé financière de l'Occident. Une économiste de Floride proposait récemment une solution radicale : lier la pension de vieillesse aux impôts payés par les enfants du retraité. Je n'irais pas jusque-là, mais je crois que cette solution illustre bien le problème.

Q Quelles sont les solutions à la dénatalité ?

Il est difficile d'établir un verdict. La Suède et la France dépensent beaucoup en subventions à la famil-

le, et ont un bon taux de fécondité ; l'Espagne et l'Italie dépensent peu, et font peu d'enfants. On pourrait voir un lien. Mais si on considère l'Allemagne et l'Autriche, qui dépensent beaucoup d'argent pour aider les familles, mais on un taux de natalité très faible, et les États-Unis, qui sont bons derniers au niveau des subventions à la famille au sein de l'OCDE, mais ont l'un des meilleurs taux de natalité, la comparaison ne tient plus. Les subventions gouvernementales semblent avoir un impact pour le deuxième ou le troisième enfant ; or, dans beaucoup de pays, le problème c'est que beaucoup de femmes n'auront aucun enfant.

Q Qu'est-ce qui détermine le taux de fécondité ?

Selon moi, c'est la confiance que nos enfants auront de bonnes possibilités d'emploi, que la croissance économique future sera grande. Nous avons calculé l'Index de vulnérabilité à la vieillesse de plusieurs pays : il s'agit du risque d'augmentation de la part du PNB consacré à l'aide gouvernementale aux personnes âgées. Aux États-Unis, nous sommes à 12 % du PNB, ce qui correspond à 10 fois les aides à la famille, ou quatre fois si on inclut l'éducation. En Scandinavie, cette proportion est de deux pour un. C'est beaucoup plus sain. Il faut éviter d'augmenter les écarts entre les aides gouvernementales aux personnes âgées et aux enfants.

Q L'immigration peut-elle être une solution ?

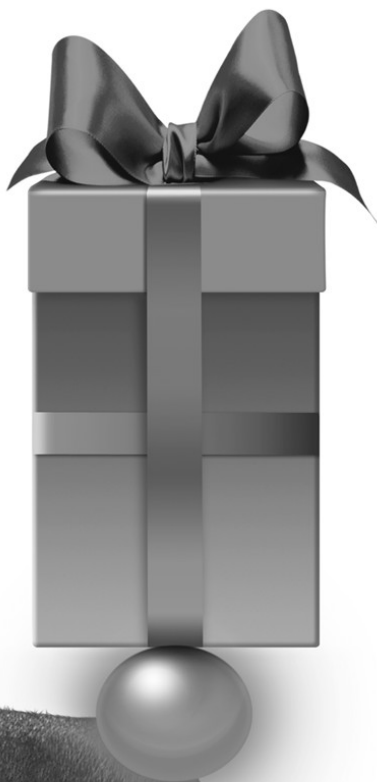
On peut importer de la main-d'oeuvre pour maintenir les investissements dans les pays occidentaux, ou on peut au contraire exporter les investissements vers les pays en voie de développement, là où réside la main-d'oeuvre, et accepter que l'Occident sera rentier plutôt que travailleur. Mais je me souviens d'une

étude récente de l'ONU qui calculait l'immigration nécessaire pour maintenir les niveaux de population de l'Occident. En Europe, en incluant la Russie, il fallait accueillir 20 millions d'immigrants par année, pendant 50 ans, pour maintenir la même pyramide d'âge ; pour simplement stabiliser la population, mais en acceptant qu'elle vieillisse, il en fallait 3 ou 4 millions par année. C'est énorme. À ce rythme, l'Allemagne serait peuplée d'immigrants à 85 % en 2050. Si l'immigration est inévitable, il faudra que changent les cultures où l'identité nationale dépend beaucoup de la race, comme l'Allemagne et l'Italie. Il faudra que ce soit comme aux États-Unis ou en France : dès qu'un immigrant accepte la langue et la culture, il fait partie du pays.

Q Y a-t-il des causes culturelles à la dénatalité ? L'image de la famille joue-t-elle ?

Je me souviens que dans les années 60, les États-Unis étaient une société très accueillante pour les enfants. Ça a changé dans les années 70 et 80 : par exemple, les studios de cinéma n'investissaient presque plus dans les films pour tous. Dans les années 90, il y a eu un retour des films familiaux, notamment avec les dessins animés. Le taux de natalité a suivi la même courbe : il a diminué durant les années 70 et 80, et a remonté voilà 15 ans.

Dénichez le plus beau cadeau.



Choix d'appareils à 50\$



Aucun contrat à signer

Option Fido à Fido 2 mois gratuits

> Appels locaux, messages textes et clavardage illimités entre abonnés Fido

Passez à un magasin Fido® ou composez le 1 888 481-FIDO

Valide pour un temps limité ou jusqu'à épuisement des stocks, avec toute nouvelle activation d'un forfait mensuel. L'offre de deux mois gratuits de l'option Fido à Fido ne peut être jumelée au forfait Fido à Fido. Le prix de 50 \$ est établi après l'application d'un crédit. Certaines restrictions s'appliquent. Détails en magasin.



LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Rockland
- Place Versailles
- Place Rosemère
- Centre Fairview Pointe-Claire
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme
- Mail Champlain
- Les Promenades St-Bruno
- Les Galeries d'Anjou

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal :



FUTURE SHOP



ACTUALITÉS

Poursuite de 650 000\$ contre une pharmacie Jean Coutu

Doubles doses quotidiennes de chimiothérapie administrées à une cancéreuse

CHRISTIANE DESJARDINS

Un veuf vient d'intenter une poursuite de 650 000 \$ contre une pharmacienne et le Groupe Jean Coutu, à qui il reproche d'avoir doublé par erreur la dose de chimiothérapie orale qui avait été prescrite à sa femme, ce qui, croit-il, aurait contribué à son décès.

En février 1999, Mary Babick MacDonald, âgé d'une soixantaine d'années, apprend qu'elle a le cancer des ovaires. Elle réagit positivement à un premier traitement de chimio-

thérapie, mais en 2001, son cancer réapparaît. Le 14 septembre 2001, un médecin du département d'oncologie de l'hôpital St. Mary lui prescrit un traitement oral de chimiothérapie de 6 mg de Melphalan par jour, pour une durée de quatre semaines. C'est le mari de la patiente, Lee MacDonald, qui se rend dans une pharmacie Jean Coutu de l'ouest de Montréal, pour faire remplir l'ordonnance. Dans les documents déposés au palais de justice de Montréal, il allègue être revenu avec une bouteille sur laquelle était

indiquée la dose « 12 mg par jour ». C'est ainsi que M^{me} MacDonald entreprend son traitement en respectant les indications sur l'étiquette de la bouteille. Trois semaines plus tard, elle va à un rendez-vous chez son médecin, qui réalise l'erreur. M. MacDonald dit s'être rendu le jour même à la pharmacie où, après vérifications dans le dossier, on lui aurait confirmé que la pharmacienne avait effectivement doublé la dose par erreur. Le médecin a ordonné immédiatement de cesser le traitement.

Le lendemain, M^{me} MacDonald est hospitalisée d'urgence en raison de graves complications. Elle souffre de pancytopenie aiguë, c'est-à-dire une diminution de toutes les cellules de son sang. On lui donne du sang et des antibiotiques pour traiter ses diverses infections, mais on ne peut lui administrer de chimiothérapie puisqu'il faut respecter un délai.

D'octobre 2001 à juin 2002, la femme n'aurait pas été en mesure de recevoir les traitements adéquats contre le cancer, si bien que la maladie

aurait progressé rapidement. Le médecin a fini par modifier le traitement, mais celui-ci n'aurait pas eu beaucoup d'effet. D'octobre 2001 à mars 2003, la femme a été hospitalisée à cinq reprises, parfois pendant de longues périodes, et a subi, entre autres, une colostomie permanente. Les causes de son décès, survenu le 6 mars 2003, sont attribuées à un cancer des ovaires et une pancytopenie.

M. MacDonald soutient que l'erreur de prescription a sapé toutes les chances de guérison de sa femme, qui lui manque cruellement. En tant qu'héritier et époux de la défunte, il réclame à la pharmacienne, à la pharmacie dont elle est coactionnaire et au Groupe Jean Coutu 650 000 \$ en dommages. Du côté du Groupe Jean Coutu, on confirmait hier être au courant de la poursuite, mais la porte-parole, Hélène Bisson, s'est refusée à tout commentaire.

Y a-t-il plus belle occasion à saisir ?

Pour le combler. De notre collection Architecture, en argent sterling et en or 18 carats : porte-cartes, 265 \$; canif, 185 \$; pince à billets, 140 \$; porte-clés, 115 \$; boutons de manchette, 225 \$.

BIRKS
Fins bijoux et cadeaux. depuis 1879

Le luxe à portée de main. Demandez votre carte Platine Birks dès maintenant et bénéficiez de modalités de paiement sans frais d'intérêts pour les achats de 500 \$ et plus.

HALIFAX • SAINT-JEAN (N.-B.) • QUÉBEC • MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO • HAMILTON • LONDON • ST. CATHARINES • WINNIPEG • REGINA • SASKATOON • CALGARY
EDMONTON • VANCOUVER • WHISTLER • VICTORIA 1 800 682 2622 birks.com

Le projet de loi sur le *no-fault* repoussé

DENIS LESSARD

QUÉBEC – Jugeant avoir suffisamment de controverses à gérer, le gouvernement Charest va repousser de plusieurs mois l'ouverture d'une autre boîte de Pandore. Pas question de faire un geste pour abolir le *no-fault* pour les criminels du volant avant le printemps prochain. Et encore là, rien est ne garantit que le gouvernement aille de l'avant avec cet engagement électoral que désapprouvent même les assureurs, ceux qui théoriquement seraient susceptibles d'en profiter.

La disparition du *no-fault* rendrait les criminels du volant passibles de poursuites de la part de leurs victimes. Conséquence évidente, ce niveau de risque accru entraînera des hausse de primes importantes. En Ontario et au Nouveau-Brunswick, deux provinces où se sont récemment tenues des élections, la question du coût des primes d'assurance automobile a été un enjeu électoral de premier plan.

L'absence prolongée du ministre des Transports, Yvon Marcoux, en repos jusqu'au début de janvier, rend impossible le dépôt d'un projet de loi sur le *no-fault* avant l'ajournement de l'Assemblée nationale pour les Fêtes, vers le 20 décembre. « C'est le dossier de M. Marcoux, il faudra attendre son retour », a déclaré simplement Julie Boulet, titulaire des Transports pour la période de convalescence du ministre Marcoux.

En l'absence de M. Marcoux, aucun travail n'a été réalisé dans ce dossier qui rend mal à l'aise la plupart des membres du gouvernement, hormis Marc Bellemare, le ministre de la Justice qui en a fait un objectif personnel. Le comité de législation — responsable de préparer les projets de loi — n'a pas même abordé la question cet automne.

Québec comptait procéder à une vaste consultation sur son projet de loi avant la reprise des travaux en mars. Cette démarche sera aussi décalée dans le temps.

Cela fera l'affaire des fonctionnaires de la Régie de l'assurance automobile du Québec qui, depuis le début, sont carrément opposés aux orientations annoncées par Québec. Même les compagnies d'assurances, représentées par le BAC, le Bureau d'assurance du Canada, ont rendu public un sondage recommandant au gouvernement Charest de laisser tomber cet engagement.

Nouveau règlement pour l'exportation de nourriture aux États-Unis

PRESSE CANADIENNE

TORONTO – Il sera beaucoup plus difficile d'envoyer de la nourriture aux États-Unis à Noël à cause de nouvelles mesures de sécurité mises en place récemment par nos voisins du Sud.

À partir du 12 décembre, il sera obligatoire de déposer un préavis d'expédition pour tout type d'aliment destiné à la consommation aux États-Unis.

Postes Canada précise que tous les envois de nourriture vendue ou offerte en cadeau aux États-Unis devront faire l'objet d'un avis de pré-entrée et obtenir l'approbation de la Food an Drug Administration (FDA) avant que les articles ne quittent le Canada.

Cette nouvelle consigne a été ajoutée à la Loi sur la sécurité de la santé publique et la préparation contre le bioterrorisme portant sur les aliments qui sont exportés aux États-Unis.

Ce ne sont cependant pas toutes les denrées qui sont touchées par cette consigne. En effet, les aliments confectionnés par un individu dans sa résidence personnelle et envoyés comme cadeau à un autre individu aux États-Unis ne sont pas assujettis au règlement sur le préavis.

« C'est une autre claque en plein visage, spécialement pour toutes les entreprises canadiennes qui exportent beaucoup aux États-Unis. Il y aura plus de paperasse, donc plus de coûts », a expliqué l'un des députés de l'Alliance canadienne, Rahim Jaffer.

Ho-Ho-Ho Hockey!

BÂTONS DE HOCKEY TOUT COMPOSITE «ONE PIECE»

Le cadeau idéal pour votre champion.
Nous avons en inventaire la plus grande sélection de bâtons de hockey "ONE PIECE" au Québec: EASTON SYNERGY, EASTON SICORE, LOUISVILLE RESPONSE, CCM VECTOR, MISSION M-1, BAUER TRIFLEX et TRUFLEX, NIKE QUEST APOLLO, SHERWOOD ECLIPSE et MONTRÉAL NITRO.

BAUER TRI-FLEX GOLD	rég: 259,99	209,99
BAUER TRI-FLEX GOLD JR	rég: 179,99	149,99
BAUER TRU-FLEX SR	rég: 159,99	129,99
LOUISVILLE RESPONSE SR	rég: 239,99	189,99
LOUISVILLE RESPONSE INTER	rég: 219,99	169,99
LOUISVILLE RESPONSE JR	rég: 199,99	159,99
LOUISVILLE RESPONSE RUBBER SR	rég: 249,99	209,99
LOUISVILLE RESPONSE RUBBER INTER	rég: 229,99	199,99
LOUISVILLE RESPONSE RUBBER JR	rég: 219,99	179,99
MISSION M-1 SR	rég: 239,99	199,99
MISSION M-1 INTER	rég: 219,99	189,99
MISSION JR	rég: 199,99	159,99
MISSION M-1 GRIP SR	rég: 259,99	209,99

St-Hubert (MégaMagasin) 1701 boul. des Promenades (450) 656-1701

LAVAL (MégaMagasin) 4440, aut. Laval (440) (450) 681-8440

DOLLARD-DES-ORMEAUX 3597, boul. St-Jean (514) 626-7235

GREENFIELD-PARK 3261, boul. Taschereau (450) 926-0660

MONTRÉAL 5916, rue Papineau (514) 274-4429

Heures d'ouverture MÉGA MAGASIN de LAVAL et de ST-HUBERT: lundi au mercredi de 9h00 à 18h00, jeudi et vendredi de 9h00 à 21h00, samedi de 9h00 à 17h00 et dimanche de 11h00 à 17h00. Les autres magasins: lundi au mercredi de 9h30 à 18h00, jeudi et vendredi de 9h30 à 21h00, samedi de 9h00 à 17h00 et dimanche de 11h00 à 17h00. Le solde ho-ho-hockey se termine le mercredi 24 décembre 2003. Certaines grandeurs ou couleurs peuvent manquer dans certains magasins. Équipements de gardien (sauf les bâtons) seulement aux MÉGAS MAGASINS de Laval et St-Hubert. Les produits illustrés servent de référence et peuvent être différents des produits annoncés.

Industrie du vêtement : Québec n’a pas encore fixé les normes de travail

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Le ministre du Travail, Michel Després, affirme qu’il n’a pas encore pris une décision finale sur les conditions supérieures aux normes minimales qui protègent les 40 000 travailleurs de l’industrie du vêtement.

En réponse à la FTQ qui l’accusait dimanche de vouloir mettre fin à certaines garanties salariales et avantages sociaux qui existent dans cette industrie depuis juin 2000, M. Després a fait valoir qu’il s’apprêtait à fixer de nouvelles normes, ce que le gouvernement précédent avait refusé de faire, selon lui, se contentant de reporter sa décision d’année en année.

« Ce qui est important d’abord et avant tout, c’est de conserver ces emplois », affirme-t-il, ajoutant que seulement 16 000 des 40 000 travailleurs de l’industrie seraient touchés par les nouvelles normes.

Le ministre du Travail souligne qu’il veut s’assurer que l’industrie québécoise du vêtement reste concurrentielle. Il a souligné que 48 nouveaux pays ont accès au marché cana-

dien pour y écouler leur produit, ce qui aurait des effets néfastes sur les producteurs québécois.

« On a des points forts dans cette industrie et il faut les développer », soutient M. Després.

Il n’a cependant pas pu promettre hier de meilleures conditions de travail dans cette industrie où les salaires varient entre 7,75 \$ et 11,85 \$ de l’heure. Environ les trois quarts des employés de ce secteur sont des néo-Québécois qui présentent peu de qualifications et qui ne sont pas syndiqués. Le 1^{er} janvier 2004, leurs conditions seront caduques.

Si Québec fixe de nouvelles normes, les syndicats craignent des baisses de salaire et des conditions de travail encore plus difficiles pour ces « travailleurs les plus démunis de notre société », plaident la FTQ et la CSD.

« Ça ne veut pas dire que les conditions tomberaient du jour au lendemain », rétorque M. Després.

Hier après-midi, les discussions se poursuivaient toujours encore entre le ministère du Travail et les syndicats impliqués dans le dossier.

Le PLC balaierait le Québec aux prochaines élections

Une faible majorité dit oui à la souveraineté-association

PRESSE CANADIENNE

Le Parti libéral du Canada, sous la direction de Paul Martin, balaierait le Québec aux prochaines élections, indique un sondage SOM commandé par la Société Radio-Canada, hier.

Selon ce sondage, le PLC obtiendrait 49 % des intentions de vote, loin devant le Bloc québécois (33,2 %), le NPD (8 %) et la droite unie (4,1 %).

Si cette tendance se maintenait, les libéraux fédéraux pourraient enlever les 75 circonscriptions québécoises de la Chambre des communes.

À l’échelle nationale, le PLC serait facilement reporté au pouvoir. La troupe de Paul Martin récolterait 53,1 %, devançant le NPD (16,1 %), le parti issu de l’union de la droite (11,6 %) et le Bloc québécois (8,1 %) ; et cela avant répartition des indécis.

Au Canada, 51,4 % des personnes interrogées pensent que la

priorité de Paul Martin devrait être la santé, alors que 26,7 % pensent qu’il devrait donner plus de pouvoirs aux provinces.

Un parti uni de la droite canadienne devra trimer dur pour s’imposer car 46,6 % des répondants sont de peu à très tentés de l’appuyer et 45 % ne le sont pas du tout.

Au Québec, 56,2 % des répon-

sont rejetés par 20 % des répondants. Plus de trois répondants sur 10 (30,6 %) affirment ne pas les connaître.

Souveraineté-association : oui

Par ailleurs, la question de la souveraineté divise toujours les Québécois. La souveraineté-association demeure la solution préférée des répondants québécois. Si une question offrant ce choix à l’occasion d’un référendum était posée aujourd’hui, le « oui » obtiendrait 46,4 % des suffrages contre 45,6 % pour le camp du « non ».

Seulement 29,1 % des répondants appuient la souveraineté sans le partenariat tandis que 63,8 s’y opposent.

Le sondage a été effectué entre les 17 et 26 novembre auprès de 1501 répondants. Sa marge d’erreur est de 2,6 %, 19 fois sur 20. Au Québec, 400 personnes ont été interviewées. La marge d’erreur est de 4,3 %, 19 fois sur 20.

Loi 34: Les CDEC veulent être entendues

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Craignant pour leur survie, les corporations de développement économique et communautaire (CDEC) veulent être entendues par la commission parlementaire sur le projet de loi 34 qui réorganise le développement économique local et régional.

À la suite du dépôt du projet de loi du ministre Michel Audet, les 14 CDEC, dont 10 à Montréal, n’ont reçu aucune garantie du gouvernement Charest quant à un financement de 6 millions de dollars déjà convenu avec l’ancien gouvernement péquiste. Elles prétendent également que la réforme Audet exclut la réalité montréalaise.

« Au Sommet de Montréal, le maire Tremblay était d’accord avec ça, il y a eu un grand consensus autour des pratiques de développement économique locales existantes. Le projet de loi vient bouleverser tout ça », explique Pierre Richard du Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest (RE-SO).

Hier, le ministre du Développement économique et régional, Michel Audet, a indiqué qu’il reviendra à la Ville de Montréal de s’entendre avec les CDEC.

« J’ai compris qu’il n’était pas du tout de l’intention de la Ville de mettre fin à cette entente. C’est eux qui devront maintenant la gérer et je souhaite qu’elle puisse continuer comme prévu », a dit M. Audet.

Les CDEC, dont certaines ont 20 ans, exercent à toutes fins pratiques le même mandat d’aide aux entreprises que les CLD (centres locaux de développement) mais en milieu urbain dévitalisé. À Montréal, les CDEC ont été actives notamment dans les projets de revitalisation du canal de Lachine et la création du technopôle Angus.

« C’est aussi tout le travail fait pour sauver un des derniers cinémas de quartier à Montréal, le Beaubien. C’est un exemple d’économie sociale avec du potentiel commercial », indique Jean-François Lalonde, de la CDEC Rosemont—Petite-Patrie.

En plus des 10 CDEC montréalaises, on retrouve aussi de tels organismes communautaires à Québec, Gatineau, Trois-Rivières et Sherbrooke.

Le projet de loi 34 prévoit confier les mandats de développement économique aux municipalités, aux MRC et aux CRE (conférences régionales des élus), sans obligation d’inclure les membres de la société civile (groupes, gens d’affaires, syndicats) afin qu’ils participent à la gestion.

« Au-delà des projets dans le secteur privé ou en économie sociale, ce que ça remet en question, c’est un travail de concertation déjà fait, une dynamique qui a pris des années à se bâtir », ajoute Pierre Richard.

Il y va de la survie même des CDEC puisque la loi 34 ne dit mot sur le contrat de ville à Montréal et les ententes de financement déjà signées avec Québec. Le contrat de ville prévoyait environ un million de dollars pour les CDEC en cinq ans, tandis que le gouvernement s’était engagé à verser une enveloppe de près de 6 millions sur la même période.

Tous les beaux rabais que je vois en rêve.



rabais de 200 \$  LG 5450 photo-téléphone maintenant 299,99 \$ avec un contrat de 3 ans et un rabais postal* 99,99 \$	rabais de 200 \$  Audiovox 8900 photo-téléphone maintenant 299,99 \$ avec un contrat de 3 ans et un rabais postal* 99,99 \$
--	--

Voici une offre exclusive de HP et de TELUS. À l'achat d'un photo-téléphone, vous obtiendrez la toute nouvelle imprimante Photosmart 145 de HP à un tout petit prix. Offre valable jusqu'au 15 décembre 2003 ou jusqu'à épuisement des stocks.



maintenant 34,99 \$** à l'achat d'un photo-téléphone (prix de détail : 199,99 \$)

rabais de 200 \$  Motorola T731 maintenant 299,99 \$ avec un contrat de 3 ans 99,99 \$	rabais de 150 \$  Samsung A540 maintenant 179,99 \$ avec un contrat de 3 ans 29,99 \$	rabais de 220 \$  LG 4600 maintenant 249,99 \$ avec un contrat de 3 ans 29,99 \$*	rabais de 105 \$  Kyocera KE424C maintenant 129,99 \$ avec un contrat de 3 ans 24,99 \$
---	--	--	--



Pendant les Fêtes, offrez-vous un téléphone TELUS Mobilité et recevez en plus 6 mois d'appels locaux illimités au Canada.*



le futur est simple™

3189363A

Pour avoir d'autres idées de cadeaux, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou l'un de nos marchands ou visitez telusmobilitte.com

FUTURE SHOP

















Les prix de téléphone indiqués sont valables lors de nouvelles mises en service seulement. Les téléphones, forfaits, fonctions et services offerts peuvent varier d'une région à l'autre. Offre valable jusqu'au 31 décembre 2003. Nouvelles mises en service seulement. La messagerie photo est seulement offerte dans nos zones de couverture numérique 1X. Pour obtenir plus de détails et voir nos cartes de couverture, visitez telusmobilitte.com. *Après rabais postal de 50 \$. **Après rabais instantané de 100 \$ et rabais postal de 50 \$US (65 \$CA) de HP. Le rabais postal de HP peut varier en fonction de la fluctuation du taux de change. Certains détaillants et marchands participants peuvent vendre cette imprimante plus cher. Seulement offert dans les magasins TELUS Mobilité, chez les détaillants TELUS Mobilité autorisés participants et chez les marchands participants. Demandez des renseignements additionnels en magasin. Visitez telusmobilitte.com/quideneuf pour obtenir des renseignements sur cette offre. \$ Prix du téléphone avec un contrat de 3 ans et un rabais postal de 70 \$. Visitez telusmobilitte.com/remise4600 pour obtenir plus de détails sur le rabais postal. † Obtenez 3 mois d'appels locaux illimités au Canada avec un contrat de 2 ans. Obtenez 6 mois d'appels locaux illimités au Canada avec un contrat de 3 ans. Offre valable avec les forfaits Parlez 20, Parlez 25, Parlez 50, Parlez 75, Parlez 100, Parlez 150, Parlez Week-end 25, Télé libre TELUS 30, Parlez 40 Plus (là où ce forfait est offert) et Parlez énormément (là où ces forfaits sont offerts). © 2003 SOCIÉTÉ TELE-MOBILE.

MONTRÉAL PLUS

40 litres de mazout dans l'appartement

Un camion-citerne se trompe d'adresse et déverse le combustible dans un logement chauffé à l'électricité

NICOLAS BÉRUBÉ

De 20 à 40 litres de mazout ont été déversés par erreur hier matin dans le logement d'Alain Fréchette, rue d'Iberville, dans le Plateau Mont-Royal. L'huile s'est répandue dans la partie arrière son appartement, forçant une équipe de nettoyage à démolir ses toilettes et sa cuisine pour tenter de décontaminer les lieux.

Tout a commencé vers 9 h hier, alors que M. Fréchette, gardien de nuit, a été réveillé par une forte odeur de mazout qui flottait dans son logement. « J'ai tout de suite été surpris, parce que je ne chauffe pas à l'huile, explique-t-il. Je me suis rendu à l'arrière de l'appartement : il y avait nappe d'huile par terre. »

En sortant à l'extérieur, M. Fréchette a vu un camion-citerne Petro-Canada garé tout près. « Le type m'a dit qu'il s'était trompé d'adresse pour sa livraison et qu'il venait de verser par erreur un peu d'huile dans le tuyau d'alimentation de mon logement. »

Depuis juin, le logement était converti au chauffage électrique. Le réservoir intérieur a été vendu par la propriétaire, qui n'avait toutefois pas enlevé le tuyau d'alimentation extérieur.

« J'ai appelé les pompiers à cause de l'odeur d'huile, et ils m'ont dit que mon logement était insalubre, explique M. Fréchette. Petro-Canada a envoyé une équipe, ils ont défait ma cuisine et ma salle de bains. Là, ils me laissent comme ça et me disent d'appeler mes assurances ! »

La propriétaire de l'immeuble, Irène Fortier, ne comprend pas que les livreurs de mazout aient pu penser que le tuyau d'alimentation était fonctionnel. « Le tuyau était plié en deux, il était fermé et on l'avait recouvert d'un morceau de plastique, dit-elle. C'était évident qu'il ne servait plus. »

L'erreur des livreurs a rendu le logement inhabitable, dit-elle. « Ça sent l'huile comme c'est pas possible ! Pour le moment, j'ai fait une demande de dédommagement et ma compagnie d'assurances doit me rappeler bientôt. »

Pour M. Fréchette, qui dit avoir « tout perdu » à cause de ce déversement de mazout, la situation était pénible à vivre hier. « Je ne sais pas combien de temps ça va prendre avant que je puisse à nouveau habiter chez moi. »



De 20 à 40 litres de mazout ont été déversés par erreur par des livreurs hier matin dans le logement d'Alain Fréchette, rue d'Iberville, dans le Plateau Mont-Royal. « Ici, ça sent l'huile, dit-il. J'ai mal à la tête. Je m'en vais coucher chez un ami, sur son sofa. Je ne sais pas combien de temps ça va prendre avant que je puisse à nouveau habiter chez moi. »

PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE ©

Parfaite pour aller en Chine. Ou pour commander du chinois.



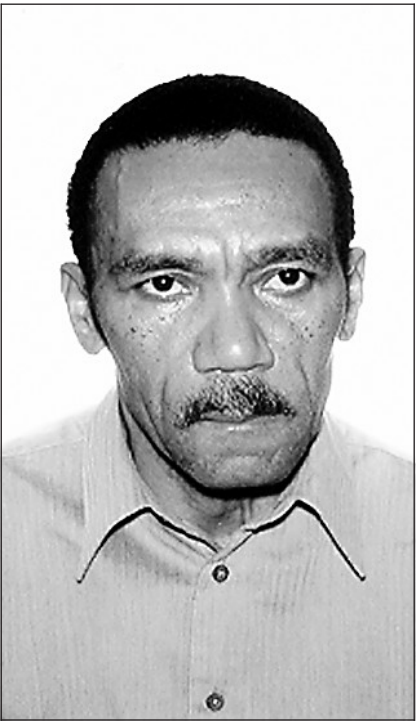
Pour l'épicerie et l'essence, les billets de théâtre et les pneus, American Express est la Carte tout indiquée pour payer vos achats courants. Acceptée à la grandeur du pays et dans votre quartier, l'utiliser peut vous récompenser.



Utilisez votre Carte American Express[®] aujourd'hui pour vous procurer tout ce qu'il vous faut auprès des détaillants de qualité suivants.



*aux points de vente participants.
0311098



Le chauffeur de taxi Michel Gontran Damus, 61 ans, disparu depuis vendredi dernier, dans des circonstances troublantes.

La famille du chauffeur de taxi disparu craint le pire

MARCEL LAROCHE

À mesure que les jours s’écoulent, les membres de la famille du chauffeur de taxi de Montréal mystérieusement disparu depuis plus de 72 heures craignent le pire quant au sort réservé à cet homme à la santé fragile.

Chauffeur pour la compagnie Taxi Moderne, Michel Gontran Damus manque à l’appel depuis 18 h vendredi dernier. Il travaillait alors dans le secteur des boulevards Lacordaire et Henri-Bourassa, à Montréal-Nord.

Ce père de famille de 61 ans n’avait toujours pas donné signe de vie quand sa voiture de marque Chevrolet 1999, modèle Malibu à quatre portes de couleur brun métallique, a été retrouvée samedi après-midi. Le véhicule avait été abandonné dans un banc de neige au kilomètre 328 de la route 117, à 69 kilomètres de Grand-Remous, au nord de Mont-Laurier.

En dépit des recherches policières et d’une battue générale organisée hier après-midi et à laquelle ont participé des amis, des collègues de travail et des bénévoles, le chauffeur de taxi reste introuvable, au grand désespoir de sa femme et de sa fille, Michaëlle et Lysbeth Damus.

Ce qui fait craindre le pire à sa famille, c’est que Gontran Damus ne portait pas de vêtements chauds au moment de sa disparition, qu’il a une santé fragile et qu’il doit prendre des médicaments pour soigner son hypertension et des problèmes de prostate.

Au cours de la journée d’hier, les bénévoles ont effectué le trajet de Montréal jusqu’à Grand-Remous, soit plus de 200 kilomètres, en distribuant des avis de recherche dans la plupart des dépanneurs et stations d’essence se trouvant sur la route 117 et l’autoroute 15. En plus de la photo du chauffeur de taxi d’origine haïtienne, on y donne sa description physique, 1,88 m et 54 kg, cheveux noirs et petite moustache. Au moment de sa disparition, il portait un pantalon noir, un manteau en cuir noir, un chandail blanc à l’avant avec des manches noir et beige, des souliers noirs lacés et une casquette jean noir.

À la demande des policiers de la Ville de Montréal, des spécialistes de la SQ passeront à la loupe le taxi du disparu en utilisant du luminol, un produit extrêmement sophistiqué servant à détecter toute trace de sang ou de violence à l’intérieur d’un véhicule.

La famille Damus est d’autant plus inquiète que le chauffeur disparu, outre une santé chancelante, peut être confus à certains moments et qu’il n’a aucun médicament sur lui. Tout en nourrissant malgré tout une lueur d’espoir de le retrouver vivant, les proches de Gontran Damus ont encore fraîchement à la mémoire la fin tragique d’un autre chauffeur de taxi de Montréal, Mohamed Beyh, 36 ans, disparu dans des circonstances semblables le 8 juin 2003. Le taxi de Beyh avait été retrouvé le lendemain dans un fossé, en Ontario, et il avait fallu attendre jusqu’au 14 juillet avant que son cadavre ne soit découvert près du chemin de la Gare, dans l’arrondissement de Pointe-Claire, à Montréal. La police n’a toujours pas retrouvé le ou les assassins de ce chauffeur de taxi sans histoire.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE L’UCIM

Trois autres conseillers songent à quitter le parti du maire

FRANÇOIS CARDINAL

Déjà minoritaire au conseil municipal, le caucus du maire Tremblay risque d’être davantage fragilisé. Au moins trois conseillers du parti réfléchissent à leur avenir au lendemain du dépôt de l’ultime version du projet de loi sur les défusions.

C’était journée de réunion extraordinaire, hier, pour les deux principaux partis à l’hôtel de ville. Dans les deux cas, l’analyse approfondie des amendements au projet de loi 9 déposés vendredi était le seul point à l’ordre du jour.

En marge du caucus de l’Union des citoyens de l’île de Montréal (UCIM), où la création d’un conseil d’agglomération et le taux minimum de participation de 35 % des gens inscrits étaient au coeur des discussions, peu acceptaient de révéler leur état d’âme. Mais au moins trois défusionnistes convaincus, Ed Janiszewski, Anthony Housefather et Howard Zingboim, ont laissé entendre qu’ils pourraient claquer la porte afin de militer pour les défusions.

« Si c’est nécessaire, je vais démissionner... ou M. Tremblay va me

sortir du parti », a indiqué avec candeur le président de l’arrondissement de Dollard-des-Ormeaux—Roxboro, Ed Janiszewski. Or à ce jour, le conseil d’arrondissement de DDO-Roxboro a toujours été solidaire. La démission du président pourrait donc entraîner celle des deux autres conseillers, Zoe Bayouk et Howard Zingboim.

Croisé hier, ce dernier n’a pas voulu prendre de décision hâtive même s’il se dit profondément déçu par les amendements. « On doit vivre avec ce qui est proposé, a-t-il lancé avec dépit. Je suis déçu en raison du pourcentage de voix demandé. Quand les libéraux ont promis les défusions, cette condition n’avait pourtant pas été mentionnée. Je souhaitais que ça soit plus facile. »

Cette déception est-elle assez grande pour quitter l’UCIM ? « Ça dépend de ce que les citoyens vont dire, a-t-il répondu. On va tenter de comprendre le projet de loi et après on va décider. »

Même son de cloche du côté du conseiller d’arrondissement Anthony Housefather (Côte-Saint-Luc—Hampstead—Montréal-Ouest).

« Quand on regarde la question de la majorité, on voit bien que ce n’est pas ce que les libéraux ont promis. Mais malgré tout, je suis convaincu que ceux qui veulent la défusion vont réussir à l’avoir. »

Et le parti ? « Pour l’instant, je reste, a-t-il affirmé. Je vais décider de la suite des choses avec mes collègues dans les mois qui viennent. »

Toute démission supplémentaire entamerait la marge de manoeuvre qu’il reste à l’UCIM, en tant que parti minoritaire, pour adopter des règlements et autoriser des dépenses. Outre le président, le conseil municipal est actuellement formé de 35 élus de l’UCIM, de 27 conseillers de Vision Montréal et de 11 indépendants. En d’autres termes, le parti du maire qui, en deux ans, a perdu trois conseillers municipaux et dix conseillers d’arrondissement, est en déficit de trois élus.

Or Gérard Tremblay, qui devrait réagir au projet de loi pour la première fois aujourd’hui, a déjà indiqué qu’il adopterait la tolérance zéro quant à la présence de défusionnistes dans son parti. Il devra donc choisir : ou bien il revient sur sa promesse, ou bien il

perd encore un peu plus de poids au conseil municipal.

Mince consolation : les membres pro-fusion de son parti — du moins ceux qui acceptaient de parler hier — sont plutôt satisfaits des amendements proposés. « C’est beaucoup plus difficile que c’était de défusionner, a soutenu Stéphane Harbour, président de l’arrondissement d’Outremont. La barre est donc assez haute... mais elle pourrait également être plus haute. »

Le chef de l’opposition, Pierre Bourque, s’est quant à lui montré amer, affirmant que tous les Montréalais étaient perdants devant ce projet de loi et son « cousin », le projet de loi 33, qui permet l’application du « plan Tremblay » sur la décentralisation des pouvoirs de la ville aux arrondissements.

« Ceux qui rêvaient d’une ville unifiée, près d’un million de personnes, verront leur ville démanteler par la loi 33, qui crée des maires dans chacun des arrondissements. Et ceux qui voulaient retrouver leur ville ne pourront pas le faire parce qu’ils n’en retrouveront qu’une version atrophiée avec le projet de loi 9. »



AILES
LES AILES DE LA MODE

**GRAND
SOLDE**
DE COMPLETS
25%
ET PLUS DE RÉDUCTION
SUR LA COLLECTION AUTOMNE/HIVER*

CHANGEZ-VOUS



3198780A

Offrez nos cartes-cadeaux électroniques de 10\$ à 500\$.

www.lesailles.com
Complexe Les Ailes, centre-ville Montréal (514) 282-4537 • Mail Champlain (450) 672-4537
Carrefour Laval (450) 682-4537 • Place Ste-Foy (418) 652-4537

*Certaines exceptions s'appliquent.

ACTUALITÉS

PROSTITUTION JUVÉNILE

Les derniers accusés mis en liberté

LE SOLEIL

Plus aucun des présumés clients du réseau de prostitution juvénile ne se trouve maintenant derrière les barreaux.

Stigmatisant au passage le comportement du ministère public dans les dossiers des deux hommes, le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure, a mis en liberté provisoire hier Georges Radwanli et Georges Tannous, mais moyen-

nant un sévère encadrement. Il comporte entre autres l'obligation de souscrire des hypothèques judiciaires de 50 000 \$ et de 35 000 \$ respectivement.

D'ici leur procès, Tannous, restaurateur âgé de 59 ans, et Radwanli, commerçant de 54 ans, devront demeurer à leurs résidences de Sainte-Foy et de Québec. Ils devront s'y trouver entre 20 h et 8 h et déposer leurs passeport.

Le juge leur a interdit de communiquer avec les plaignantes ainsi

qu'avec les autres accusés dans la cause, de posséder des téléphones cellulaires et de se trouver en compagnie d'adolescentes, à moins qu'un autre adulte sans lien avec la présente affaire soit aussi présent. En outre, les deux accusés se sont vu interdire de quitter la ville de Québec ainsi que de se rendre dans des endroits normalement fréquentés par des jeunes.

En ce qui concerne Tannous, qui réprimait difficilement ses larmes lorsque le juge Martin a rendu sa

décision, il devra toujours être accompagné de sa femme et de son fils lorsqu'il se trouvera dans son restaurant de la rue d'Auteuil et, fait un peu inusité, le juge lui a interdit de se trouver dans une chambre aménagée dans l'arrière-boutique où, selon les plaignantes, plusieurs des crimes à leur égard auraient été commis. Quant à Radwanli, il devra aussi être accompagné d'une personne majeure sans lien avec la cause lorsqu'il se trouvera à son commerce de la rue Saint-Jean.

Dans sa sortie contre le ministère public, le juge Martin a dit trouver assez ironique la pierre angulaire de l'argumentation des procureurs de la Couronne. On avait en effet invoqué que Radwanli a déjà manqué à un engagement pour être mis en liberté provisoire et que Tannous est accusé de l'avoir fait à sept reprises.

« Le ministère public lui-même n'a pas respecté ses propres engagements et il a rompu sa parole ! » s'est écrié le magistrat. Et cela, a in-

sisté ce dernier, est susceptible de miner la confiance du public dans l'administration de la justice.

La semaine dernière, les avocats de Tannous et de Radwanli, M^{es} Jean Petit et Yves-André Le Boutillier, avaient plaidé avec véhémence qu'en déposant l'acte d'accusation direct envoyant neuf accusés directement à leur procès, le ministère public a inclus Tannous alors qu'une entente entre les parties prévoyait que le procès du quinquagénaire devait se tenir à compter de demain. Pour sa part, Radwanli devait être jugé à compter du 5 janvier.

Ce revirement a de lourdes conséquences pour les deux hommes incarcérés depuis pas moins d'un an, observe le juge Martin. Compte tenu du dépôt de l'acte d'accusation direct, ils ne seront pas jugés avant février.

S'il y a bel et bien un superprocès, ce qu'il ne faut pas du tout tenir pour acquis, a noté le magistrat, le verdict ne tombera pas avant deux ou trois mois. Or, à la fin de mars, Tannous et Radwanli auraient purgé l'équivalent de deux ans et demi d'incarcération.

AVIS AUX PERSONNES MORALES, AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES GROUPEMENTS IMMATRICULÉS AU REGISTRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC

15 décembre 2003 – Date limite de production de la déclaration annuelle 2003

L'inspecteur général des institutions financières (IGIF) rappelle qu'il est obligatoire de produire la déclaration annuelle 2003 avant le 15 décembre 2003. Après cette date, une pénalité sera automatiquement imposée.

De plus, il est important de préciser que la non-production de deux déclarations annuelles consécutives entraînera la radiation de l'immatriculation au registre.

Si vous avez reçu une déclaration annuelle préimprimée de l'IGIF, elle doit être vérifiée, modifiée s'il y a lieu, **signée**, accompagnée des droits prescrits et retournée à l'IGIF dans l'enveloppe préadressée. Cependant, lorsque vous n'avez aucune modification à apporter à votre déclaration annuelle, il vous est possible de la déposer électroniquement dans les services en ligne de l'IGIF (www.igif.gouv.qc.ca) ou de la déposer par téléphone au numéro (418) 528-9912, ou ailleurs au Québec (sans frais) au numéro 1 888 291-4443 en choisissant l'option « 6 ».

Si vous n'avez pas en main votre déclaration préimprimée, communiquez avec l'IGIF aux numéros de téléphone suivants:

Renseignements: Région de Québec: (418) 643-3625
Ailleurs au Québec: 1 888 291-4443 (sans frais)

Important

Si vous avez immatriculé votre entreprise en 2003, vous n'avez pas à produire de déclaration annuelle cette année. Vous ne recevrez donc pas de déclaration préimprimée par l'IGIF.

S'il s'agit de votre première déclaration annuelle à produire au Registre des entreprises du Québec, celle-ci est gratuite.

Inspecteur général des institutions financières

Québec

FIN DE SEMAINE Nikon ET SIGMA 5 & 6 DÉCEMBRE

Le Grand Chef de la photographie vous invite à venir rencontrer le représentant **Nikon**, Guy Authier et Guy Valiquette, représentant **SIGMA**, pour une démonstration personnalisée de leurs produits.

Vendredi 5 décembre de 14h à 21h - Samedi 6 décembre de 10h à 17h

Venez voir nos nouveautés!

Nikon COOLPIX 4300 - Appareil photo numérique - Résolution 4 millions de pixels - Zoom 3x optique équivalent de 38-114mm - 12 modes de prise de vue - Mode vidéo - Interface USB Incluant carte mémoire 16Mo et accessoires	Nikon COOLPIX 5400 - Appareil photo numérique - Écran pivotant - Résolution 5 millions de pixels - Zoom 4x optique équivalent 28-115mm - Mode vidéo avec son - Interface USB - Sabot de flash intégré Incluant carte mémoire 16Mo et accessoires	SIGMA ZOOM SIGMA Objectif Sigma AF 70-300 mm DL F4-5.6 macro Pour: Canon, Nikon, Pentax et Minolta A l'achat d'un objectif 70-300 mm OBTENEZ UN SAC DE TRANSPORT ET UN TRÉPIED OPTEX GRATUIT Quantité limitée VENEZ VOIR LES OBJECTIFS SIGMA À TRÈS LONGUE FOCALÉ TEL QUE 800mm
 589⁹⁹\$	 949⁹⁹\$	 249⁹⁹\$

L.L.Lozeau
LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
(514) 274-6577 6224, St-Hubert
www.lozeau.com Montréal, Québec

SUBARU

offre spéciale pour les fêtes

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE

0% **

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

OFFRE POUR UN TEMPS LIMITÉ

IMPREZA TS 2004

La Traction Intégrale Subaru, pour le plaisir de coller à la route.

TRACTION INTÉGRALE SYMÉTRIQUE À PRISE CONSTANTE

- Moteur boxer 2,5 litres - 165 ch
- Transmission manuelle à 5 rapports
- Climatiseur
- Et beaucoup plus encore...

PRIX INCROYABLE 22,995\$* PDSF

Informez-vous du **PLAN DE PROTECTION SUBARU**

ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES SUBARU DU GRAND MONTRÉAL

JOHN SCOTTI SUBARU SAINT-LÉONARD	JOLIETTE SUBARU JOLIETTE	SUBARU AUTO CENTRE MONTRÉAL	SUBARU STE-AGATHE STE-AGATHE-DES-MONTS	SUBARU ST-HYACINTHE SAINT-HYACINTHE	CONCEPT AUTOMOBILES GRANBY	SUBARU ST-JÉRÔME SAINT-JÉRÔME
SUBARU RIVE-SUD GREENFIELD PARK	CARREFOUR SUBARU AUTO SAINTE-ROSE, LAVAL	SUBARU DES SOURCES DOLLARD DES ORMEAUX	LACHUTE SUBARU BROWNSBURG	SUBARU DE LAVAL ADM. AUTOMOBILES	SUBARU REPENTIGNY REPENTIGNY	

SUBARU
GUIDÉE PAR UNE FORCE INTÉRIEURE™

* Pour le modèle Impreza TS 2004 5 vitesses 4GITS: PDSF (Prix de détail suggéré du fabricant). Transport et préparation 1295 \$. Taxes en sus. Le prix de vente du concessionnaire peut être inférieur. ** Possibilité de financement à l'achat à partir de 0%, disponible sur tous les modèles Impreza TS 2004 (4G1TS, 4G2TS) pour un terme limité. Immatriculation, assurances, taxes sur les pneus neufs et autres taxes en sus. Frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) en sus. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation de crédit par «Compagnie de Service de Financement Automobile Primus Canada». Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire Subaru. Offre valide jusqu'au 31 décembre 2003.

FORUM

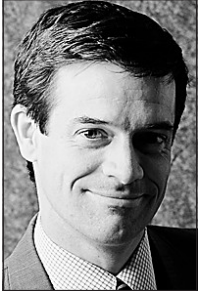
Changer le 1%?

Québec a-t-il raison de modifier la loi obligeant les entreprises à justifier qu'elles consacrent 1% de leur masse salariale à la formation de la main-d'oeuvre?

OUI

La coercition n'encourage pas la formation dans les PME

ANDRÉ LAVOIE



L'auteur est analyste principal des politiques à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).

La décision du gouvernement québécois d'exempter les PME dont la masse salariale est inférieure à un million de dollars de l'obligation de justifier administrativement qu'elles consacrent 1 % de leur masse salariale à la formation est une décision sensée. Un fait s'impose : par son approche coercitive, la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre, la loi 90, n'a pas donné les effets escomptés auprès des PME.

Comment expliquer en effet qu'encore plus de 20 % des quelque 35 000 entreprises assujetties à cette loi versent 1 % de leur masse salariale au Fonds national de formation de la main-d'oeuvre plutôt que de le dédier officiellement à la formation de leurs employés ? Ce n'est pourtant pas parce que les dirigeants de PME ne démontrent pas d'intérêt pour la formation.

Une récente recherche de la FCEI démontre qu'au Québec trois PME sur quatre forment systématiquement leurs employés. De plus, les budgets de formation ont augmenté dans 54 % des entreprises et les coûts dédiés à cet effet s'accroîtront encore pour 60 % des PME québécoises d'ici les prochaines années. Le constat est donc simple : ces dirigeants offrent de la formation, mais ils n'en font tout simplement pas rapport au gouvernement. Plus que partout ailleurs au Canada, ce qu'ils dénoncent, c'est la paperasse imposée pour justifier les moyens déployés en formation.

On a accusé la FCEI de vouloir l'abolition de la loi 90. Or, rien n'est plus faux. Bien que nous ayons décrié à de multiples reprises le fardeau qu'impose la loi 90, elle n'a pas moins toujours attaché une grande importance à la promotion de la formation au sein des PME. Comment pourrait-il en être autrement dans un univers économique aussi compétitif et dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre qualifiée avec lesquels les PME doivent composer actuellement ?

Il est d'ailleurs démontré que l'investissement dans les ressources humaines est l'un des principaux déterminants de la productivité en entreprise et, en fin de compte, du niveau de vie collectif. C'est pourquoi nous nous sommes associés à Jobboom-formation, dans le but exprès d'inciter les dirigeants de PME d'avoir recours aux services des formateurs disponibles dans leur région. Mais le travail ne s'arrête pas là.

Mettre la coercition au rancart

Si dans les faits, un grand nombre de dirigeants de PME en sont venus à « bouder » les objectifs de la loi, c'est qu'il y a un ras-le-bol causé par la lourdeur administrative qu'elle entraîne dans sa forme actuelle. Il est donc venu le temps d'imaginer d'autres moyens pour inciter les PME récalcitrantes à offrir de la formation. Pour amener tous les dirigeants de PME à épouser une culture de formation, la FCEI est plus que jamais convaincue qu'il est nécessaire de se concentrer sur la mise en place d'outils adaptés à la réalité des PME. Et c'est là que la loi 90 trouve tout son sens !

Il faudra ainsi adapter cette loi pour que

ses mécanismes facilitent le développement de compétences qualifiantes et transférables. Il faudra aussi reconnaître officiellement la formation acquise en milieu de travail puisqu'elle représente plus de 80 % de la formation en PME. Tous nos efforts collectifs doivent être orientés vers la reconnaissance des compétences acquises. Il faut enfin faire une plus grande place à des initiatives sectorielles en ce sens. Les efforts déployés par la Commission des partenaires du marché du travail chargés de l'application de la loi 90 sont porteurs d'espoir. Ils le seront d'autant plus si on opère un recentrage de la loi qui tienne véritablement compte de la réalité des PME. C'est alors que le pari du gouvernement d'opter pour l'incitation plutôt que la coercition prendra tout son sens.

En somme, qu'est-ce qui importe le plus : répertoire, par de fastidieux rapports à l'intention des fonctionnaires, tous les efforts de formation ou plutôt s'assurer que notre main-d'oeuvre est compétente dans l'exécution des tâches nécessaires à nos entreprises pour faire face à la concurrence ? Les dirigeants de PME du Québec ont clairement opté pour la deuxième approche. Il reste aux partenaires du marché du travail d'accepter ce choix, mais plus encore de travailler à la réalisation de nouveaux outils, nécessaires et souhaitables.

NON

Avec la révision proposée, seules 4% des entreprises seraient assujetties

COLETTE BERNIER



L'auteure enseigne au département des relations industrielles de l'Université Laval.

La révision que veut faire le gouvernement du Québec repose sur un faux débat. Avant même la promulgation de la loi, en 1995, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a fait porter le débat sur les difficultés des petites entreprises face aux paperasseries qu'elle entraîne, et cet argument a été repris pour réviser la loi. Or, selon nos recherches, si ces difficultés sont réelles, beaucoup de PME estiment que la loi les a aidées à mieux structurer la formation de leur main-d'oeuvre.

Plutôt que de réviser la loi du 1 %, peut-être faudrait-il contrer certaines difficultés administratives d'application pour les petites entreprises ! Alors pourrions-nous sortir de ce faux débat de paperasserie et nous attaquer aux vrais problèmes, comme le déficit de gestion des petites entreprises et l'é étroitesse de leur bassin de personnel à former ?

La loi permet de régler les problèmes de

formation spécifiques aux PME. Grâce à elle, par exemple, une quinzaine d'expérimentations de « mutuelles de formation » ont été subventionnées par le Fonds national de formation qui administre les fonds des entreprises cotisant à la loi. Des PME mettent en commun leur 1 % pour s'aider collectivement à gérer leurs projets de formation. Sans la loi, comment les inciterait-on à travailler en « mutuelle » ?

Autre exemple, 26 comités sectoriels de main-d'oeuvre gèrent de nouveaux programmes d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), qui répondent justement aux souhaits des PME de pouvoir former leur personnel sur les lieux du travail à l'aide d'employés plus expérimentés. Qui financerait ces mesures lorsque, en réduisant le nombre d'entreprises cotisantes, on réduira du même coup l'argent disponible ? L'État ?

Culture de formation

La loi a commencé à développer une culture de formation dans les PME. La FCEI prétend que la loi a eu pour résultat une réduction de l'investissement en formation de la part des petites entreprises, mais ses sondages-maison concernent des entreprises de moins de 19 salariés, en général non soumises à la loi du 1 %, qui ne peuvent donc servir de référence ! Au contraire, selon les chiffres d'Emploi-Québec, cette loi est en train de créer des habitudes de formation : entre 1998 et 2000 seulement, on passe de 65 % à 68 % d'entreprises investissant leur 1 % en formation. Pourrait-on donner à la loi, qui n'a que huit ans, le temps de faire ses preuves ?

La loi est nécessaire pour favoriser l'innovation et la productivité. Le Québec est encore au dernier rang des provinces pour la formation en emploi. Mais nos entreprises sont de plus en plus conscientes que, dans une économie du savoir, la compétence de la main-d'oeuvre devient un atout primordial face à la concurrence. Les trois quarts des entreprises québécoises estiment que la loi a des avantages et, selon des statistiques d'Emploi-Québec, la presque totalité ont constaté que la formation avait aidé leurs employés à être plus motivés, à mieux faire face au changement ainsi qu'à produire avec plus de qualité.

Pas de modèle alternatif

On ne nous propose pas de modèle alternatif à la loi du 1 %. A la recherche d'une position stratégique dans le nouvel équilibre économique mondial, plusieurs pays européens ont les yeux rivés sur le modèle français qui comporte aussi une loi d'obligation ayant favorisé la formation. Pourquoi rejeter un tel modèle ? Un autre modèle, celui de l'Allemagne, où les entreprises sont responsables de la formation pratique des jeunes par un système d'alternances travail-études, est-il mieux adapté à notre système de relations industrielles ? La question d'un modèle alternatif doit se poser avant de modifier la loi.

Il faut garder la loi du 1 %. La révision proposée menace tout notre système de formation. On met en péril toutes les institutions (comités sectoriels, comités régionaux) et dispositifs (ex. : programmes d'apprentissage en milieu de travail, mutuelles de formation) qui sont partiellement financés par le Fonds national, donc par les entreprises. Qui paiera pour ces programmes et dispositifs ? L'État ? On sait que la loi et les règlements qui l'accompagnent sont actuellement en réévaluation et que des propositions concrètes devraient en découler dans les prochains mois. Avant de démanteler notre système de formation de la main-d'oeuvre, pensons-y à deux fois !



Les entreprises québécoises sont de plus en plus conscientes que, dans une économie du savoir, la compétence de la main-d'oeuvre devient un atout primordial face à la concurrence.

PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

Déjà une quarantaine de fusions CLSC-CHSLD-CH

Le texte qui suit est signé par Gilles Daoust, président du CH-CLSC-CHSLD des Sommets, dans la région de Sainte-Agathe, Michel Truchon, président du CH-CHSLD-CLSC Cléophas-Claveau, à La Baie, Gérald Tremblay, président du Centre Le Jeannois et du CLSC Le Norois, à Alma, et Raymond Roy, président du Carrefour Santé du Granit, à Lac Mégantic.

Les réactions au projet de loi no 25, qui propose la création de réseaux locaux et la fusion d'un CLSC, d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et d'un centre hospitalier sur un même territoire, n'ont pas tardé à se faire entendre. Quoique les inquiétudes soient à ce moment-ci bien légitimes,

il ne faudrait surtout pas qu'elles constituent un frein au changement.

Faut-il rappeler qu'il existe déjà une quarantaine de centres de santé au Québec qui sont le résultat d'une fusion entre un CLSC, un CHSLD et un centre hospitalier ? Rien donc de très révolutionnaire à l'horizon pour cette quarantaine d'établissements qui ont majoritairement vu le jour au cours des années 1990, de manière volontaire ou imposée, et qui ont fait la preuve, au fil du temps, de leur efficacité sur le plan de l'accessibilité, mais surtout de la continuité des services.

Depuis presque vingt ans, tous les diagnostics posés sur notre système de santé ont mis en lumière le même constat :

le réseau de la santé ne fonctionne pas en réseau. Quant à la continuité des soins, les médecins, les infirmières et les autres professionnels de la santé déplorent, tout autant que la clientèle qui fait appel à leurs services, la fragmentation, le travail en « silo », l'organisation déficiente des services. Ce n'est pas que les expériences de « réseautage » aient manqué, mais elles ont toujours davantage reposé sur la bonne volonté des acteurs que sur une programmation intégrée de services soutenue par un réseau d'établissements. Résultat : les projets de réseaux intégrés de services n'ont pas souvent résisté à l'épreuve du temps.

Malgré les difficultés éprouvées au moment de la fusion — et elles

sont parfois nombreuses et prennent du temps à s'atténuer — les centres de santé du Québec ne reviendraient pas en arrière, car ils ont aujourd'hui la certitude que sur le plan de la continuité des services, des gains importants pour la clientèle ont été réalisés. Aux inquiétudes selon lesquelles les services de première ligne pourraient être les grands perdants de cette fusion d'établissements, l'expérience démontre essentiellement le contraire. Ce sont précisément les services sociaux et de santé primaire qui se sont vus renforcés dans la communauté.

Loin de nous l'idée de vouloir imposer un modèle unique à toutes les régions du Québec. On en convient tous, la fusion administrative

n'est pas la panacée, mais il faut admettre du même souffle qu'elle facilite grandement le développement des réseaux intégrés de services. Le ministre Couillard s'est montré suffisamment sage pour prévoir dans son projet de loi des « exceptions » au modèle.

Nous sommes convaincus, sans devenir dogmatiques, que nous pouvons nous inspirer du modèle des centres de santé pour bâtir et contribuer à améliorer la continuité des services et la prise en charge des clientèles plus vulnérables au Québec. En autant, toutefois, que les acteurs locaux, soit les établissements, demeurent libres de convenir eux-mêmes du moment approprié pour introduire les changements sur leur territoire.

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Les démolisseurs



apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Hier, un bande de militants syndicaux a saccagé le bureau du président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet. Trouvant qu'ils n'en avaient pas fait assez, les membres du groupe sont allés manifester à l'intérieur des murs de l'hôpital Saint-Justine. Oui, vous avez bien lu, dans un hôpital pour enfants !

La FTQ a par la suite déploré ces dérapages. Mais les leaders des centrales syndicales ne pourront se délester aussi facilement de leurs responsabilités. En engendrant depuis quelques semaines un climat de crise que rien ne justifie, ils ont ouvert la porte aux actes disgracieux qu'ils font maintenant mine de dénoncer.

Il y a deux semaines, un vice-président de la CSN a menacé le gouvernement d'une « guerre nucléaire ». La semaine dernière, des manifestants ont pris le parlement d'assaut. Au même moment, le président de la FTQ, Henri Massé, déclarait : « Ce n'est pas vrai que ce gouvernement a eu un mandat pour donner un coup de pied au cul du monde ordinaire. » Deux remarques ici. Un : le gouvernement Charest ne fait rien d'autre que ce à

quoi il s'est engagé dans son programme. Deux : les syndicats n'ont pas le monopole du « monde ordinaire ».

Samedi, à Québec, des manifestants ont brûlé une marionnette géante du premier ministre. Il s'agit d'un geste d'une violence symbolique inouïe. Mais comment s'étonner d'un tel comportement lorsque quelques minutes plus tôt, la présidente de la CSN accusait le gouvernement libéral de chercher à « démolir le Québec » ?

De quelle « démolition » parle M^{me} Carboneau ? Les seuls qui ont démolé quelque chose jusqu'ici, ce sont les militants syndicaux ! Tout ce qu'a fait le gouvernement, c'est déposer des projets de loi à l'Assemblée nationale.

Les syndicats en ont contre certains de ces projets de loi, en particulier celui qui facilitera le recours à la sous-traitance. Nous avons ici même déploré la précipitation du gouvernement dans ce dossier. Cependant, rien dans les mesures annoncées ne justifie les tactiques syndicales. Pourquoi les centrales ne font-elles pas valoir leur point de vue sur toutes les tribunes, de façon à convaincre la population ? Comme elles recourent plutôt à l'intimidation, on est tenté de conclure qu'elles n'ont pas d'arguments solides à mettre de l'avant.

En tentant de revenir au « bon vieux temps » du syndicalisme d'affrontement, les leaders syndicaux minent leur propre crédibilité. En fin de compte, ce sont leurs membres qui en feront les frais.

Les vertus de la poussette



kgagnon@lapresse.ca
KATIA GAGNON

À la veille de la conférence « Des enfants pour le Québec », organisée par La Presse et Radio-Canada, voici le dernier de deux textes portant sur la problématique de la dénatalité.

En l'espace de 100 ans, le Québec est passé de la famille de six enfants et plus à la famille de deux rejetons et moins. Les changements ont été phénoménaux et posent, comme nous l'avons vu hier, des défis considérables. Mais sommes-nous condamnés à la dénatalité ? Peut-on encore convaincre des vertus de la poussette ?

Notre vision du début du 20^e siècle mettait immanquablement en scène la Québécoise qui trimait dur et avait 12 enfants. Or, elle relève, en bonne partie, du mythe. Au Québec, en 1900, le quart des femmes n'avaient pas d'enfants. Exactement comme aujourd'hui.

La vie moderne a coupé les gens en deux : le travailleur d'un côté, le parent de l'autre.

Les familles nombreuses compensaient bien sûr largement pour ces stérilités. Cependant, les mégafamilles n'ont pas eu la vie aussi dure qu'on le croit : déjà, les femmes nées au début du siècle précédent avaient de moins en moins de familles de six enfants et plus. La taille des familles n'a cessé de dégringoler, lentement mais sûrement.

Pourquoi avons-nous moins d'enfants ? La réponse numéro un semble être l'argent. Les familles, quel que soit leur revenu, perçoivent les enfants comme un lourd fardeau financier. Avec raison : une famille de deux enfants voit son niveau de vie diminuer de 30 % par rapport à un couple seul. Mais l'argent n'explique pas tout. Aujourd'hui, les couples sont précaires, les maternités plus tardives. La contraception, extrêmement efficace. Bref, l'improvisation n'existe plus : on n'a que les enfants qu'on planifie, pas par devoir mais parce qu'ils font partie d'une « expérience de vie ».

Toutes ces tendances, extrême-

ment lourdes, seront difficiles à renverser. Le seul espoir : convaincre le quart des femmes qui n'ont pas d'enfants d'en faire un, précisément pour vivre cette expérience hors du commun. Dans les années 30, c'est de cette façon qu'a démarré le baby-boom : les familles n'ont pas grossi, mais la proportion de femmes infertiles a chuté à 12 %.

Comment les persuader de se lancer dans l'aventure ? Certains ont une réponse toute prête : soutenons-les financièrement. Mais il n'y a pas de lien de cause à effet entre le soutien de l'État et le taux de natalité. Tous les démographes ont à l'esprit le paradoxe américain : les États-Unis, qui n'ont à peu près pas de politique familiale, sont le seul pays occidental à atteindre le seuil de renouvellement de la population. Même en excluant les latinos et les Noirs, qui ont traditionnellement plus d'enfants, les Américains blancs ont beaucoup plus d'enfants que le reste du monde occidental. En comparaison, la France et la Suède, qui concèdent de généreux subsides aux familles, ont des taux de natalité plus bas. Ces exemples démontrent bien qu'une politique familiale conçue en fonction d'un objectif nataliste est une entreprise à haut risque. Ce qui ne veut pas dire, bien sûr, qu'il ne faille pas soutenir les familles pour mille autres bonnes raisons.

Mais pour convaincre les parents en devenir, une voie nous semble particulièrement prometteuse, c'est celle de la conciliation travail-famille. La vie moderne a coupé les gens en deux : le travailleur d'un côté, le parent de l'autre. Les enfants sont vus non seulement comme un poids économique, mais aussi comme un casse-tête qui s'insère mal dans la vie moderne. Si l'expérience de la parentalité, que plusieurs femmes repoussent à plus tard à cause de leur carrière, devient plus « comode », qu'on accorde sans difficulté des semaines de travail comprimées, qu'une garderie ouvre au bureau, peut-être pourra-t-on stimuler l'ardeur des futurs parents ?

Dans ce vaste chantier, les entreprises sont les premières concernées. Il faut espérer, alors que la main-d'oeuvre commence à se faire rare, qu'elles réalisent qu'il est dans leur intérêt de faire de la place aux familles, pour recruter de nouveaux employés ou fidéliser leur main-d'oeuvre. Scénario idéaliste ? Bien sûr. Mais après tout, c'est là l'essence de la reproduction dans notre monde moderne, celle d'un certain idéalisme, qui voit le désir triompher sur la raison.



patrick dea pdea@lapresse.ca, collaboration spéciale

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Trouvez autre chose...

Le Canadien d'origine égyptienne Abdul Rahman Khadr affirme qu'il aurait été arrêté simplement parce qu'il est arabe. Vraiment ? Son avocat et lui-même nous prennent pour des valises. Comment expliquent-ils qu'il y a tout plein d'Arabes qui se baladent librement en terre d'Amérique ? Comment expliquent-ils que tous les Arabes d'Afghanistan n'aient pas été arrêtés ? Se pourrait-il que l'entraînement aux armes dans un camp affilié à Al-Qaeda ait joué un rôle plus grand dans l'affaire, de même que sa présence en zone de conflit muni d'un diplôme émis par le Xyz Camp Inc, a subsidiary of Al-Qaeda ? Faudra trouver autre chose, messieurs...

Daniel Savard
Beloeil

La belle affaire!

Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre ! Khadr s'est entraîné dans un camp de terroristes, mais il n'en n'est pas un. La belle affaire ! Et dire qu'il y a probablement des gens qui vont croire une telle histoire...

Paul Lachance

C'est pas des pinottes...

Les vacances de Chirac au Québec l'été dernier ont coûté près de 200 000 \$ aux Canadiens, nous apprendrait La Presse d'hier. C'est pas des pinottes pour deux semaines de vacances. On peut facilement aller dans le Sud pour 4000 \$ pour deux semaines dans un « tout-inclus ». Je suis à calculer le nombre de voyages que je pourrais faire d'ici la fin de mes jours avec un tel montant. En passant, une chance qu'il est français : les séparatistes ne diront pas un mot. Ni le

maire de Québec qui réclame 25 millions de la France. Et durant tout ce temps, nos hôpitaux manquent d'argent.

Gaston Tessier

Au moins, payer ses repas

Monsieur Chirac aurait pu payer au moins ses repas et son hôtel, vu qu'il prenait des vacances personnelles. Ça n'a rien à voir avec qui il a rencontré puisqu'il n'était pas en visite officielle. Quand monsieur Chrétien va à l'étranger, on nous dit toujours que ses visites nous ont coûté tant. Pourquoi devrions-nous payer pour les autres ? La sécurité, je comprends, mais pour le reste... Les plus grands BS, c'est encore et toujours ceux-là : les mieux nantis qui savent par où passer pour faire payer leurs affaires par le petit peuple.

Rita Jean

Et les pèlerinages de nos ministres?

La véritable question est de savoir ceci : que coûtent à la France tous les voyages officiels ou non de tous les ministres québécois et canadiens qui, chaque année, font un pèlerinage de « consultation », de « négociation », de « maintien de liens forts avec la mère patrie » ou, finalement, de « courtoisie ». Si la réponse est que ces voyages ne coûtent rien ou moins que rien en frais de sécurité, alors les vacances de M. Chirac, même si elles ont permis de solidifier par des « consultations bilatérales » entre alliés les liens entre la France et le Canada, étaient une dépense somptuaire. Si les coûts des voyages de nos éminents ministres s'avèrent une dépense nette pour la France, dans ce cas, nous le devions bien à Jacques Chirac.

Michel Arpin
Montréal

Le retour des brutes syndicales

Je vois aujourd'hui que des syndiqués de la FTQ ont saccagé des bureaux de députés libéraux provinciaux ? Ça, c'est un excellent moyen de régler les problèmes de la société. Une idée ne fait pas notre affaire, les syndicats ont la solution : allons-y, on fait du saccage ! Qui paiera pour les dommages causés dans les bureaux de députés ? Les contribuables encore. Quand je vois que nos supposés représentants syndicaux s'arrangent pour que des événements du genre se produisent, je me dis que le Québec est mûr pour des changements de mentalité sur le plan syndical. Je suis d'accord avec le droit de manifester, mais pas avec le saccage de biens publics. Quand on n'est pas d'accord avec le gouvernement, on peut le dire de bien des façons, mais pas de celle-là ! Je crois que les négociations entre les leaders syndicaux et les gens du gouvernement pourraient s'avérer bien plus utiles si elles avaient lieu dans un cadre plus civilisé. Mais les brutes syndicales aiment toujours ça, faire de la démolition. La police devrait arrêter ces ignobles personnages qui détruisent sans aucune raison valable.

Mathieu Filiatreault
Montréal



PHOTOTHÈQUE LA PRESSE
Henri Massé, président de la FTQ.

Charest ne doit pas reculer

Eh oui ! il fallait s'y attendre, nos braves syndiqués vont se mettre à l'oeuvre pour apeurer notre gouvernement. Il est temps que ça change et le gouvernement Charest a été élu pour faire ce changement. J'espère que le gouvernement ne

reculera pas devant le chantage des grosses centrales syndicales et qu'il va aller de l'avant avec son projet de loi. Les centrales couchaient avec l'ancien gouvernement, mais celui-ci va, je l'espère, garder ses distances. Il est temps que les employés du secteur public soient mis sur la sellette. Regardons ce qui se passe dans le transport en commun : ces syndicats font la pluie et le beau temps et leurs actions se terminent toujours par une hausse pour les usagers. Facile de gérer un budget : lorsqu'il en manque, au lieu de regarder ou on peu couper et réduire, on se tourne vers les usagers et on hausse les tarifs et le tour est joué. Dans le privé, c'est l'inverse, si on veut être compétitif, il faut souvent réduire nos salaires et parfois abonné nos acquis. Donc, je souhaite que notre gouvernement installe une saine compétition entre le privé et le public, ce qui se traduirait par des salaires et des avantages sociaux équitables pour tous les travailleurs. Pour ce qui est des dommages causés par ces braves syndiqués, la seule façon de contrer ces actes est de les poursuivre au criminel et au civil.

Gilles Desrochers
Chambly

Un bon film engagé



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

En mettant dans le magnétoscope la première des trois cassettes du film que Marc Renaud, ancien réalisateur à Radio-Canada, a consacré à René Lévesque, je me disais que j’en regarderais une heure, deux au maximum, en gardant le reste pour un autre jour.

Ayant suivi de près, comme journaliste, tout le cheminement de Lévesque à partir de la fondation du PQ, je m’attendais à m’ennuyer un peu, mais à ma grande surprise, j’ai regardé les trois parties d’une seule traite.

Non pas que j’y aie appris grand-chose de neuf, sauf évidemment pour ce qui concerne l’époque de *Point de Mire*, que je n’ai pas vraiment connue. J’ai aimé ce film tout simplement parce qu’il est très bien fait, émouvant sans être mélodramatique, à la fois marqué par une sensibilité d’auteur et par un scénario qui va à l’essentiel. J’y ai retrouvé le Lévesque que j’ai connu. Ce film nous le ramène tel qu’il était, avec ses côtés attachants et ses côtés sombres.

Pour comprimer cette vie à multiples volets dans trois petites heures, le scénariste Pierre Godin a laissé tomber bien du matériel. Ceux qui en veulent plus n’ont qu’à lire les volumes touffus qu’il a consacrés à ce « héros malgré lui » — un très bon titre, incidemment, qui résume bien l’homme qui

Ce film nous ramène René Lévesque tel qu’il était, avec ses côtés attachants et ses côtés sombres.

s’est si souvent senti accablé par le poids du destin qu’on voulait lui faire porter.

Les nombreuses interviews qui parsèment le film s’enchaînent tout naturellement sur les films d’archives et elles sont toutes intéressantes. Et il y a des trouvailles, comme cette image de Claude Morin marchant au ralenti dans la poudrerie, flottant dans le flou de ses comportements équivoques.

////////////////////

Renaud passe rapidement sur les attermoissements de Lévesque vis-à-vis du projet indépendantiste, pour se concentrer sur son point fort, son inaltérable foi en la démocratie, en commençant par l’influence déterminante qu’aura la guerre et la découverte de Dachau. Lévesque allait en garder une haine féroce de tout extrémisme.

Le film décrit très bien ce trait fondamental : la peur de tout ce qui pourrait soulever les foules et engendrer du fanatisme. D’où sa magnifique réaction, le soir de la défaite référendaire de 1980, si différente, par sa sérénité et son désir de rassembler, de celle de Parizeau en 1995 : « Il y a de grosses divisions entre nous, alors est-ce qu’on pourrait terminer en chantant *Gens du pays*, cette belle chanson qui concerne tout le monde sans exception, tous les gens de chez nous... »

Il fut meilleur premier ministre que chef de parti, cela aussi le film le montre très bien. Comme le dit Claude Charron : « Il n’a jamais perdu de vue qu’on n’avait passé qu’avec 41 %. »

Mais son sens de la mesure et son extraordinaire intelligence politique se volatilisaient dès qu’il se trouvait engagé dans une lutte de pouvoir avec un autre mâle dominant (Trudeau en l’occurrence).

Tout petit, Lévesque entraînait dans des rages terribles lorsqu’il perdait au croquet. Le chef politique s’avérera boudeur et mauvais perdant. À preuve, ces crises de colère complètement irrationnelles après son échec à la conférence constitutionnelle d’Ottawa en 1982.

Aspect agaçant du film : sa partisanerie extrême. Les auteurs interprètent tous les événements à travers le prisme exclusif du PQ, et ils en remettent, allant jusqu’à accréditer la thèse farfelue de Ryan qui attribue à Trudeau sa défaite aux élections de 1981. Même Charron fournit, sur la « nuit des longs couteaux », des interprétations plus nuancées que les auteurs du film ! Complaisamment, on explique la dépression de Lévesque, à la fin de son règne, par « les épreuves » qui s’étaient abattues sur lui... Allons donc ! Et Nelson Mandela, à qui 30 ans de prison n’ont jamais fait perdre la tête ?

Le montage est tout aussi partisan, donnant par exemple l’impression que la mort de Laporte a été directement causée par la Loi sur les mesures de guerre et que les autres premiers ministres, à la conférence constitutionnelle de 1982, se bidaient en se réjouissant du malheur de Lévesque. Le film se clôt sur un vibrant appel à « voter Oui ».

Mais bon, disons que c’est un film d’auteur, un film engagé. À ne pas confondre, cependant, avec un documentaire.

Un héros malgré lui lève aussi un coin du voile (seulement un coin, le reste de l’histoire restant à faire) sur le Lévesque intime — le séducteur, certaines diraient plutôt le prédateur, qui fondait sur ses cibles avec la grâce d’un charmeur ou la brutalité d’un carnassier —, notamment grâce aux confidences de sa femme Corinne, qui s’y révèle étonnamment ouverte et volubile.

L’effet « loupe »

Les médias représentent une force de frappe incroyable quand tous se mettent de la partie

LISE CHARTIER



L’auteure est directrice du Laboratoire d’analyse de presse Caisse, Chartier à la Chaire en relations publiques de l’UQAM.

La surabondante couverture de presse qu’a générée « l’affaire Saint-Charles-Borromée », et ce n’est pas terminé, mérite une réflexion à propos de l’impact des médias sur le public et surtout sur les personnes directement ou indirectement impliquées dans des événements devenus de nature publique à la suite de leur diffusion dans les médias.

Tous n’ont pas l’habitude et l’entraînement des politiciens et des artistes, entre autres personnalités publiques, pour faire face aux médias, au stress qui en résulte et au ressac émotionnel qui s’ensuit. Imaginez le cheminement dans l’opinion publique d’une nouvelle qui, en l’espace de quelques heures, subit l’effet « loupe » des médias.

Premier choc : la presse rend publics des faits qui, jusque-là, étaient de nature privée. Deuxième choc : elle leur donne une notoriété impressionnante par l’effet duplicateur de la répétition. Troisième choc : elle dévoile ces faits sous un angle qui dit tout sans tout dire car il manquera toujours des bribes d’information pour ceux qui vivent l’histoire de l’intérieur. Quatrième choc : les commentateurs et les tribunes téléphoniques reprennent l’information de façon plus ou moins démagogique. Cinquième choc : le public comprend ce qu’il veut bien et interprète à sa façon.

En tant qu’observatrice des contenus de presse depuis quelques décennies, j’ai été maintes fois témoins de l’immense pression que subissent ceux qui se voient ainsi propulsés sous l’œil public. Généralement soutenus et entourés par des spécialistes en relations de presse, la plupart ont la capacité de vivre cette émotion intense et de prendre le recul nécessaire face à la déferlante médiatique.

Il n’en reste pas moins que les médias présentent une force de frappe absolument incroyable particulièrement quand tous se mettent de la partie pour traiter du même sujet, de la même façon et en même temps, comme s’ils ne formaient plus qu’une seule voix. À titre d’exemple, le soir du dévoilement de la nouvelle à propos de Saint-Charles-Borromée, tous les bulletins télévisés de 18 h en ont fait leur manchette.

Comment ne pas aussi déplorer, par la même occasion, l’uniformisation du traitement médiatique dont tirent profit tous ceux qui utilisent les médias pour faire avancer leurs causes, une fois qu’ils en ont compris le fonctionnement.

Je termine par une dernière réflexion ⁽¹⁾ .



PHOTO PATRICK SANSAÇON, LA PRESSE ©

Le soir du dévoilement de la nouvelle sur Saint-Charles-Borromée, tous les bulletins télévisés de 18 h en ont fait leur manchette.

« Parce qu’elle occupe une place de plus en plus grande dans nos vies, la presse est devenue une présence si familière que nous confondons fréquemment ce qu’elle nous raconte avec ce qui se passe dans la vraie vie, sans y penser vraiment, par habitude, par nonchalance, par facilité. Parce qu’elle est là et qu’elle nous parle sans arrêt, elle nous soustrait du temps et nous épargne la tâche de réfléchir.

Sans cesse alimentés par le flot de ses discours qui nous accompagnent jusque dans nos retraites les plus intimes, bien souvent nous ne faisons plus la distinction entre ce que les nouvelles racontent et ce que les gens qui nous entourent disent. Les gens de la presse, ou qui le prétendent, ne nous sont-ils pas aussi, sinon plus, familiers et crédibles que ceux avec qui nous vivons ? Tant dans notre vie personnelle que professionnelle.

Et comme nous écoutons et lisons si mal, que nous comprenons bien peu ou bien mal ce que nous en apprenons, à quoi ressemble le mince filet de ce que nous en retenons entre le journal que nous lisons au café du coin et la radio d’ambiance qui nous instille ses informations ?

Nous prenons souvent la presse pour acquise, nous la tenons pour fiable et honnête, nous la croyons renseignée, nous l’imaginons disponible, fidèle, prête à tout pour nous plaire et nous satisfaire. Qu’elle nous emmène avec elle partager ses découvertes, ses émotions, ses expériences, ses moments de frayeur, ses élans de bonheur et, plus souvent qu’autrement, qu’elle nous inonde

d’un lot de nouvelles généralement de peu d’intérêt ne nous affecte pas, ou si peu. Nous en redemandons même !

De ce débordement de connaissances et d’informations qu’elle nous sert, bien peu résisteront au temps pour prendre place parmi nos souvenirs. Tout au plus, laisseront-elles une trace quelconque, plutôt imprécise, variant selon l’intensité de l’impression laissée par un événement ou un fait dans notre esprit. Tant et si bien que chacun d’entre nous a peu de chance d’en retenir la même signification que son voisin.

Parce que les connaissances et les informations mises à notre disposition par la presse sont si nombreuses, si variées et en même temps si souvent répétées, notre mémoire collective en absorbe un quantité phénoménale. Tout le monde sait tout sur tout, en fait. Mais bien peu savent comment ou quoi.

La presse révèle par ce qu’elle raconte l’état de ce qui se produit au moment où elle en parle, elle en dévoile inconsciemment la tendance par une sorte d’osmose entre le récit de l’événement et la description de sa mouvance pendant que le public observe et se délecte. Il n’est ici nullement question d’influence de la presse mais de confluence entre ce que raconte la presse et ce qui intéresse son public, l’un et l’autre évoluant ensemble à propos d’un événement comme un couple de danseurs sur une musique de tango.

1. Extrait de *Mesurer l’insaisissable*. Lise Chartier, PUQ, 2003.

Les médias en cause

Les déclarations de M^{me} Louise Harel, ces derniers jours, sont inacceptables. Le décès de M. Léon Lafleur n’a rien à voir avec la couverture médiatique d’une situation révoltante et inacceptable qui, par surcroît, ne se limite pas à cette résidence. De nombreux cas semblables se comptent par centaines dans d’autres établissements au Québec et n’ont jamais été dénoncés par le Parti québécois. Le plus inquiétant dans cette affaire, c’est la langue de bois de la Protectrice des usagers, des commissaires locaux et régionaux de la qualité des services, de l’Association des directeurs généraux des CLSC et CHSLD, sans oublier la FADOQ — Mouvement des aînés à qui le Parti québécois a versé des millions de dollars par année pour organiser des danses en ligne et son congrès. La FADOQ reçoit chaque année des dizaine de plaintes sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées, mais n’a jamais rien fait pour les aider.

M. Fallaci
Montréal

Félicitations à La Presse

Félicitations à *La Presse* pour ses excellents articles de fond, notamment ceux d’André Noël qui a effectué un patient travail de recherche pour faire connaître le côté noir des centres d’hébergement. Il a fallu le courage des sœurs de Marie pour se décider à alerter les médias, n’ayant pu obtenir de résultat après avoir alerté le directeur général de l’hôpital Saint-Charles-Borromée, en mai dernier. Il y a une trentaine d’année, Claire Dutrisac avait commencé à faire la lumière sur ce genre d’événements malheureux, mais apparemment en vain. Il a fallu mort d’homme pour éveiller l’opinion. Si l’immobilisme de la direction a été provoqué par la crainte de repraisailles d’un

syndicat verveux, il faudrait abolir ce syndicat , surtout si le suicide de monsieur Lafleur est l’aboutissement d’une situation que ce dernier a tenté de minimiser.

Michel Guité
Boisbriand

Besoin des journalistes

Si les journalistes ne bougent pas, les choses vont rester comme elles sont, car les gouvernements ne font rien. Le problème à mon avis est que certains employés, lorsqu’ils débute dans un travail, le font bien, jusqu’à ce qu’ils aient assez d’ancienneté pour être protégés par leur syndicat. La population a besoin de vous, les journalistes, pour faire bouger les choses.

Ginette Gilbert

Conscience journalistique

La triste histoire de Saint-Charles-Borromée doit mettre en question le travail journalistique. Une publicité parue dernièrement sur le site de Cyberpresse disait : « L’information tue ». Ce n’est pas l’information qui tue, mais bien la désinformation et l’information spectacle. Les journalistes sont à la recherche de l’inédit et tous les moyens sont bons pour y parvenir. Ce n’est pas seulement au ministre de faire un examen de conscience dans ce terrible événement, mais bien à l’ensemble de la presse et surtout à la population en général. Que doit-elle s’attendre du travail nécessaire des journalistes ? Jusqu’où doit-on aller pour donner l’information ? Le respect de la vie privée, le respect de l’humanité ? L’horreur est banalisée tous les soirs dans tous les médias, l’image PAYE mais n’informe pas...

Comme citoyen je n’en peux plus, je prends mes distances face à l’information spectacle. Je me détache du média télévisé sanglant de fin de soirée, je puise l’information à la radio, dont j’admire tous les artisans !

Christian Chevalier

Un autre acteur

J’aimerais nommer un autre acteur dans l’affaire Saint-Charles-Borromée. J’ai nommé le bon syndicat, prêt à tout pour défendre bec et ongles le « pauvre » employé contre le « méchant patron ». Je travaille dans un CHSLD. Sans avoir été témoin d’actes aussi terribles que celui reproché aux deux employés de Saint-Charles-Borromée, j’ai quand même entendu des paroles et vu des gestes plus ou moins respectueux. J’ai aussi vu des employés être « payés » pour partir. Pourquoi ? Parce que les directions d’établissement savent très bien que si elles osent congédier un employé, il va y avoir grief de la part du syndicat. Qui dit grief, dit coûts. Et, évidemment, ceux-ci sont entièrement payés par l’établissement. J’ai vu des employés ET des chefs de service se dire : « À quoi bon rapporter les actes irrespectueux, de toute façon, personne ne pourra rien faire. » Les syndicats ont des conventions collectives en béton et la sécurité d’emploi à vie (ou presque). C’est souvent pour cela que des employés qui n’ont rien à faire dans ce travail (ils n’ont pas la « vocation » qu’il faut pour travailler auprès de cette clientèle souvent difficile, j’en conviens) continuent et se croient tout permis. Je sais que le syndicat doit jouer son rôle de protecteur de l’abus patronal auprès des employés. Mais ne devrait-il pas y avoir une limite ?

J. Lavoie

G E N E R A L



M O T O R S

TOUT LE MONDE GAGNE! ON VOUS ATTEND.

Décrochez VOTRE GM



Revoici le concours «Décrochez votre GM» qui vous donne la chance de **GAGNER VOTRE VÉHICULE** ou jusqu'à 10 000\$ de réduction à l'achat ou à la location sur presque tous les véhicules 2003 et 2004.*

DÉCROCHEZ VOTRE VÉHICULE

10 000\$ DE RÉDUCTION

5 000\$ DE RÉDUCTION

2 500\$ DE RÉDUCTION

2 000\$ DE RÉDUCTION

1 500\$ DE RÉDUCTION

GARANTIE SUR MODÈLES 2003*

750\$ DE RÉDUCTION

GARANTIE SUR MODÈLES 2004*

PLUS 0%

FINANCEMENT À L'ACHAT

**Jusqu'à 48 mois sur les 2004.
Jusqu'à 60 mois sur les 2003.
Sur presque tous les modèles.***

**PONTIAC
BUICK
GMC**



L'Association des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant à la plupart des modèles neufs 2003 et 2004 en stock. Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Les frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *Offres s'appliquant aux modèles neufs 2004 en stock suivants: Sunfire (2JB69/R7A ou 2JB37/R7A), Grand Am (2NE69/R7C), Grand Prix GT1 (2WP69/R7A), Envoy SLE (TT15506/R7A) et Sierra SL à cabine allongée (TC15753/R7E). Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois (Sierra: 30 mois) avec versement initial ou échange équivalent: Sunfire (2436\$), Grand Am (3263\$), Grand Prix GT1 (2606\$), Envoy SLE (5663\$) et Sierra SL à cabine allongée (4237\$). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12¢ du km après 80 000 km, à l'exception du Sierra, frais de 12¢ du km après 50 000 km. **Dépôt de sécurité payé par General Motors. Le dépôt ne sera pas remis au consommateur à la fin de la période de location. Première mensualité exigible à la livraison. *Aucun achat requis pour participer à ce concours. Offre s'appliquant aux résidents canadiens majeurs. Le concours débute le 14 novembre 2003 et se termine le 3 janvier 2004 ou au moment où tous les prix auront été remis, selon la première éventualité et s'applique à l'achat ou à la location d'un véhicule 2003 ou 2004, livré entre le 14 novembre 2003 et le 3 janvier 2004. L'attribution d'un prix à un participant choisi au hasard est subordonnée à ce qu'il donne la bonne réponse à une question d'habileté mathématique. Une seule participation par personne. Au Québec tous les participants recevront un crédit d'achat d'une valeur de 1 500\$ sur presque tous les modèles 2003 et de 750\$ sur presque tous les modèles 2004 ou gagneront l'un des 878 prix suivants: 2 crédits d'achat d'un montant égal à celui que le participant devrait payer au concessionnaire pour le véhicule qu'il a acheté ou loué, selon le cas; 10 crédits d'achat d'une valeur de 10 000\$; 20 crédits d'achat d'une valeur de 5 000\$; 99 crédits d'achat d'une valeur de 2 500\$; et 747 crédits d'achat d'une valeur de 2 000\$. Tous les prix incluent les taxes applicables. Le nombre de prix diminuera au fur et à mesure de leur attribution. Pour les chances de gagner ainsi que tous les autres détails, visitez gmcanada.com. *L'offre à 0% de financement à l'achat et le concours ne s'appliquent pas aux camions série W et poids moyens 2003/2004 et aux fourgonnettes passagers et marchandises/coupées 2003/2004. Le concours ne s'applique pas non plus aux camionnettes et châssis-cabine 2003/2004 série C-K 2500/3500 à cabines régulière, allongée et multiplace à l'exception des modèles avec C6P. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Modèles 2003 offerts en quantité limitée. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Un échange entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

PONTIAC



LA PASSION DE CONDUIRE



2004 Pontiac Sunfire SL
2 et 4 portes

169\$/mois
Terme de 48 mois*
0\$ dépôt de sécurité**

PLUS RÉDUCTION «DÉCROCHEZ VOTRE GM»

• Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise • Moteur Ecotec L4 2,2 L de 140 HP • Transmission manuelle 5 vitesses Getrag • Banquette arrière repliable divisée 60/40 • Phares antibrouillards • **ET BIEN PLUS**

LOCATION 48 MOIS

MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
219 \$	0 \$
189 \$	1 494 \$



2004 Pontiac Grand Am SE
4 portes

198\$/mois
Terme de 48 mois*
0\$ dépôt de sécurité**

PLUS RÉDUCTION «DÉCROCHEZ VOTRE GM»

• Moteur ECOTEC DACT 4 cyl. d'aluminium 2,2 L de 140 HP • Transmission manuelle 5 vitesses Getrag • Climatiseur • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD • Portes et ouvre-coffre à commandes électriques • **ET BIEN PLUS**

LOCATION 48 MOIS

MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
268 \$	0 \$
238 \$	1 398 \$



2004 Pontiac Grand Prix GT1
4 portes

298\$/mois
Terme de 48 mois*
0\$ dépôt de sécurité**

PLUS RÉDUCTION «DÉCROCHEZ VOTRE GM»

• Moteur V6 3,8 L de 200 HP avec double échappement • Transmission automatique électronique 4 vitesses avec surmultipliée • Portes, glaces, rétroviseur et ouvre-coffre à commandes électriques • Télédéverrouillage • Siège conducteur à réglage électrique en 6 positions • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD et 6 haut-parleurs • **ET BIEN PLUS**

LOCATION 48 MOIS

MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
355 \$	0 \$
328 \$	1 235 \$



2004 GMC Envoy SLE

408\$/mois
Terme de 48 mois*
0\$ dépôt de sécurité**

PLUS RÉDUCTION «DÉCROCHEZ VOTRE GM»

• Moteur I6 Vortec 4,2 L de 275 HP • Transmission automatique à 4 vitesses avec surmultipliée • Climatisation à deux zones • Lecteur CD à 6 haut-parleurs • Portes, glaces et miroirs chauffants à commandes électriques • Télédéverrouillage • **ET BIEN PLUS**

LOCATION 48 MOIS

MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
534 \$	0 \$
478 \$	2 517 \$



2004 GMC Sierra SL
à cabine allongée

399\$/mois
Terme de 30 mois*
0\$ dépôt de sécurité**

PLUS RÉDUCTION «DÉCROCHEZ VOTRE GM»

• Moteur V8 Vortec 4800 de 285 HP • Transmission automatique 4 vitesses avec surmultipliée et mode remorquage charge lourde • Freins à disque avec système ABS aux 4 roues • Climatisation à deux zones • Pont arrière autobloquant • **ET BIEN PLUS**

LOCATION 30 MOIS

MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
547 \$	0 \$
469 \$	2 233 \$

BIEN PLUS.

